

PROCES - VERBAL 1/2013

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 20 MARS 2013 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, adoption du procès-verbal du 12 décembre 2012	2
• Communications du Bureau	3
• Communications de la Présidente	4 - 5
• Communications de la Municipalité	6 - 7
• Postulats, motions et interpellations	8
• Ordre du jour :	8 - 9
- Assermentation d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur Fabio MARCHETTO du parti Les Verts, en remplacement de Madame la Conseillère Irène GARDIOL, démissionnaire	9 - 10
- Election de deux nouveaux membres à la Commission des finances, en remplacement de Madame la Conseillère Lydia MASMEJAN du parti PLR.Les Libéraux et de Monsieur le Conseiller Giuseppe MINITTI du parti Vert'Libéral, démissionnaires	10
- Election éventuelle de deux nouveaux membres suppléants à la Commission des finances	11
- Election de deux nouveaux membres à la Commission des pétitions, en remplacement de Madame la Conseillère Valérie BORY BEAUD du parti Les Verts et de Monsieur le Conseiller Steve MARION du parti Vert'Libéral, démissionnaires	11 - 12
- Election éventuelle de deux nouveaux membres suppléants à la Commission des pétitions	12
- Election d'une déléguée au sein du Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de Madame la Conseillère municipale Maria-Chrystina CUENDET, démissionnaire	13

- Election d'un(e) nouveau(elle) secrétaire suppléante du Conseil communal en remplacement de Madame Laura BIANCHI, démissionnaire	13
- Motion « objets/déchets encombrants »	14 - 19
- Préavis 01/2013 Remplacement extraordinaire de compteurs électriques	19 - 21
- Préavis 02/2013 Secteur gare – Requalification des espaces publics et accès aux quais. Phases 1 des travaux	21 - 31
- Préavis 04/2013 Réaménagement et transformation des bibliothèques communales et scolaires	32
- Propositions individuelles	
Interpellation de l'UDC sur la nouvelle politique des déchets Pully	33 - 36
Interpellation des Verts sur les logements pour les jeunes en formation	36 - 37
- Divers	
Gérard MIELI Concours d'investissement surface constructible	37
Verena KUONEN Qui fera partie du jury pour le concours d'investissements	37 – 38
Marcel PASCHE Signalisation sur le pont Château Sec/Cerisiers	38
Edna CHEVALLEY Quais de la gare de Pully-Nord/La Rosiaz	39 et 40
Jean-Blaise PASCHOUD Règlement du concours des investisseurs	39
Alexis BALLY Nouvelle présidente du groupe Les Verts	40
Edith CAREY Remerciements aux professeurs de l'école de musique de Pully	40
Verena KUONEN Politique communale des déchets	40 - 41

A 20h00, la Présidente invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 82 présents rejoints par 4 retardataires. Le quorum est atteint. La Présidente ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 59 du règlement du Conseil en demandant la bénédiction de Dieu pour les travaux de notre assemblée.

Les 13 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Karine CHEVALLAZ ; Claire-Lise TILLE ; Marine HALDY ; Christine SORENSEN ; MM. Olivier BURNET ; Pierre ZAPPELLI ; Marc EHRLICH ; Fred Oscar PFISTER ; Frank DUCRET ; Nicolas LEUBA ; Richard PFISTER ; Ariel BEN HATTAR ; David HAUSERMANN.

Mesdames les Conseillères Monique BOLOGNINI et Lucienne VASSEROT et Messieurs les Conseillers Jean-Philippe CLAVEL et Pierre-Laurent ROCHAT se sont annoncés avec un peu de retard.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Philippe MODOUX, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député ; M. Marc ORAN, député.

La Présidente a le plaisir de saluer les représentantes de la presse Madame Zoé DECKER du Régional et Madame Marie NICOLET de 24HEURES.

La Présidente constate également ce soir la présence d'un public attentif et nombreux. Elle remercie les personnes pour l'intérêt qu'elles témoignent aux discussions et délibérations de notre Conseil.

La Présidente informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2012 était à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de cette séance.

La Présidente demande si quelqu'un en demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

1.1.1. DECES

En date du 11 février 2013, nous avons appris le décès de Madame Anna Diesbach-Bokan, décédée le samedi 9 février 2013. La Présidente a adressé au nom du Conseil communal ses plus sincères condoléances à notre collègue du Conseil communal Philippe DIESBACH ainsi qu'à sa famille. Ce soir nous aimerions lui témoigner, une fois encore, toute notre sympathie.

1.1.2. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

17 décembre 2012	Noël – Association pour les intérêts de Pully-Nord / La Rosiaz
12 janvier 2013	Apéritif de l'USLP

29 janvier 2013	Lancement du film de présentation du métier d'accueillante en milieu familial (ex-maman de jour). J'invite toutes les Conseillères et tous les Conseillers à aller sur le site de la commune pour le visionner. Il s'agit d'un petit court métrage qui permet de montrer quelles sont les activités d'une accueillante en milieu familial.
30 janvier 2013	Inauguration de l'UBS
13 février 2013	Visite guidée de l'exposition issue du Fonds Nani Cailler au Musée de Pully. C'était une invitation qui avait été adressée à tous les Conseillères et Conseillers de Pully. Nous étions 25 personnes à peu près. C'était une magnifique visite et je pense que ça va être reconduit à l'occasion d'autres expositions et je vous invite à y aller. Ça vaut la peine.
28 février 2013	Rapport spécial de la Compagnie renforcée de L'ORPC
3 mars 2013	Concert des professeurs de l'Ecole de musique de Pully
4 mars 2013	Rencontre annuelle des chefs d'entreprises, avec une brillante intervention de Claude Nicolier
16 mars 2013	Soirée annuelle du Corps de musique de Pully
18 mars 2013	Assemblée générale de l'Association d'entraide familiale. Là aussi Elle recherche des bénévoles. Je vous invite aussi à aller sur leur site pour voir si cela éveille des vocations.

Vous avez aussi reçu une information – aux élus communaux – issue du président du schéma directeur de l'Est-lausannois, vous invitant à réserver la date du 25 mai de 9 heures à 17 heures à l'aéroport de la Blécherette pour la présentation d'une vue d'ensemble du schéma directeur de l'Est-lausannois et des autres schémas directeurs. Alors pensez à réserver cette date.

1.2.3. VOTATIONS FEDERALES DU 3 MARS 2013

Pour la Ville les résultats de ces votations ont été pour Pully les suivants :

Electeurs inscrits : 10'126

Cartes de vote reçues : 5'374

Objet 1 – Politique familiale - accepté par 3'904 voix pour et 1'359 voix contre, taux de participation 52,86 %

Objet 2 – Rémunérations abusives – accepté par 3'121 voix pour et 2'167 contre, taux de participation 52,97 %

Objet 3 – Aménagement du territoire – accepté par 2'842 voix pour et 2'355 contre, taux de participation 52,85 %

1.2.4. DEMISSIONS

Nous avons reçu les démissions de Monsieur le Conseiller Eric STIERLI des PLR. Les libéraux, Madame la Conseillère Irène GARDIOL des Verts et de Madame Laura BIANCHI qui est secrétaire suppléante du Conseil communal.

Monsieur Eric STIERLI est entré au Conseil communal en octobre 1987 et a siégé un peu plus de 24 ans dans les rangs du parti PLR. Les libéraux. Il a fait partie d'une quarantaine de commissions ad hoc et en présida trois. Il a été membre suppléant de la Commission

d'urbanisme de 1994 à 1997 et membre de 1998 à 2001. Nous le remercions pour son engagement en faveur de Pully. Nous lui souhaitons un avenir heureux.

Madame Irène GARDIOL a été élue Conseillère communale lors des élections communales de l'automne 1989. Elle a siégé durant 23 ans dans les rangs du parti « Les Verts ». Elle a fait partie d'une vingtaine de commissions ad hoc et en présida trois. Elle a été présidente du parti « Les Verts » durant de nombreuses années. Madame Irène GARDIOL intervenait régulièrement dans les discussions de notre Conseil. Elle défendait et développait avec fermeté ses idées et celles de son parti. Présidente de notre Conseil en 2004, elle s'est énormément investie pour le Bureau du Conseil lorsqu'elle était vice-présidente et Présidente. Nous la remercions pour son engagement en faveur du Conseil communal, du Bureau du Conseil et de la Ville de Pully. Tout en regrettant sa démission nous lui souhaitons une heureuse retraite politique.

Madame Laura BIANCHI a siégé durant 5 ans au Conseil communal du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011 dans les rangs du PLR.Les radicaux. Elue secrétaire suppléante de notre Conseil en juin 2011, elle souhaite mettre un terme à cette activité pour se consacrer à d'autres tâches. Elle a participé à la plupart des séances du Bureau du Conseil n'hésitant pas à donner son avis, à faire des propositions. Elle était toujours disponible pour le dépouillement des élections ou votations. Elle a participé à l'organisation et à la réussite de la rencontre avec le Conseil communal de Nyon à Pully. Elle a eu l'occasion de remplacer une fois la secrétaire de notre Conseil pour une séance du Conseil communal. Nous la remercions pour son engagement envers le Conseil communal, le Bureau du Conseil et la Ville de Pully. Tout en regrettant sa démission, nous lui souhaitons beaucoup de plaisir dans ses nouvelles activités.

1.1.2. INFORMATIONS

Révision de la Loi sur les communes (LC)

Madame RAMEL, juriste de la commune, s'est penchée sur la nouvelle loi sur les communes. Il semblerait que l'entrée en vigueur des modifications de la loi sur les communes qui était prévue le 1^{er} mars 2013 a été reportée à une date ultérieure afin de la faire coïncider avec la modification de la loi sur l'exercice des droits politiques . Les communes seront informées de manière approfondie sur les modifications législatives introduites, au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Madame RAMEL propose d'attendre les information du SeCri et elle va suivre le dossier en se renseignant régulièrement auprès du SeCri et nous teindra informés.

Recours contre la décision du Conseil communal du 12 septembre 2012 concernant le Plan de quartier des Désertes

Un recours a été déposé contre la décision du Conseil communal du 12 septembre 2012 concernant le Plan de quartier des Désertes, avec effet suspensif. La Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a imparti un délai au 18 avril au Conseil communal, par la municipalité, pour déposer sa réponse au recours pour se déterminer sur l'effet suspensif, s'il entend demander la levée de cette mesure, et pour transmettre son dossier original et complet.

1.1.3. PETITION

Selon l'article 73 du règlement du Conseil communal, le Bureau a pris connaissance de la

pétition pour le déplacement de l'écopoint en bas du chemin de Verney. La pétition n'étant pas conçue en termes inconvenants ou injurieux, le Bureau va la transmettre, ce soir à la Commission des pétitions qui va nommer un(e) nouvelle/nouveau président(e).

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic Gil RIECHEN :

Vous trouvez, comme habituellement, une série de communications sur vos tables. J'aimerais simplement relever une communication qui concerne l'ouverture d'un compte de crédit d'études pour un nouveau silo à sel de CHF 40'000.00. Cette annonce est faite au Conseil, habituellement elle est faite préalablement à la Commission des finances, malheureusement cette décision a dû être prise par la Municipalité entre deux séances de la Commission des finances. Ce qui fait que les commissaires aux finances l'apprennent, pour une fois, en même temps que l'ensemble du Conseil. On vous prie d'accepter les excuses de la Municipalité pour ce petit contretemps.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

En date du 15 mars 2013 le Conseil de fondation l'OPENAP représentée par Madame Edna CHEVALLEY et vice-présidente et Monsieur Werner STERN nous a priés de reporter la présentation du plan de quartier Nos Pénates inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 20 mars 2013, de manière à lui permettre de réexaminer un certain nombre de points. Dans sa séance de ce jour, la Municipalité de Pully a accédé à cette demande et a décidé de retirer, non sans regret, en regard du temps investi, le préavis n° 3/2012 Plan de quartier Nos Pénates et son règlement, en vertu de l'article 97 du Règlement du Conseil communal.

Madame Lydia MASMEJAN demande la parole :

En cette première séance de Conseil, dans ma fonction de Municipale, je me permets de m'adresser à vous pour vous communiquer tout d'abord ma reconnaissance et mes remerciements. Je tiens à vous dire MERCI de votre accueil chaleureux, illuminé d'un magnifique bouquet jaune, après mon assermentation. Vos mots, vos messages, vos applaudissements et votre gentillesse m'ont beaucoup touchée. Ils sont et resteront les générateurs d'une immense motivation dans ma nouvelle fonction. Après ces deux presque trois mois d'activité, je tiens à remercier aussi M. le Syndic et mes collègues Municipaux, MM. Daniel MARGOT, Martial LAMBERT, et Marc ZOLLIKER. Grâce à leur bon accueil, j'ai pu m'intégrer au sein de la Municipalité, dans une ambiance harmonieuse et propice à l'élaboration de projets communs. Sous la conduite d'un excellent Syndic nous travaillons dans une ambiance positive, d'échange et de discussions, tout en collaborant entre les différents dicastères. Cette bonne ambiance ainsi que le dialogue que je compte établir avec vous sont à mon sens les éléments fondamentaux du bon fonctionnement de notre Commune. Mes remerciements vont aussi à tout le personnel de la Direction des domaines gérances et sports qui a largement contribué à mon intégration. Dans cette bonne ambiance, j'ai progressivement pris connaissance des dossiers. J'ai fait connaissance de tout le personnel de la Direction de la gérance et des sports. Et j'ai découvert une équipe motivée, où malgré la diversité des métiers – Chefs de projet, gestionnaires immobiliers, mais aussi vigneron, bûcheron, concierges et garde-bains – il existe une magnifique interaction où chacun s'entraide et collabore pour le meilleur résultat. Face à la pression politique et suivant le préavis d'intention établi par la Municipalité, j'ai, dans ces deux premiers mois, axé

prioritairement mon travail sur le dossier du logement. Mais j'ai découvert aussi toutes les autres tâches attribuées à la Direction des domaines, gérance et sports. La tâche est grande mais aussi passionnante. Dans le cadre de mes remerciements, je tiens à vous faire part ce soir du plaisir pris dans cette nouvelle fonction et de ma motivation. Je terminerai ce discours introductif par un vœu : celui d'établir avec vous, un dialogue fructueux, où l'échange et la discussion nous permettront de progresser de la manière la plus juste dans notre politique communale. Tout en vous adressant à tous ma plus vive reconnaissance, je vous remercie de votre attention.

La Municipalité a le plaisir de vous informer des récentes démarches entreprises en matière de politique du logement. Suite aux pressions politiques émanant de tous les partis et conformément au préavis d'intention n° 5 sur la politique de logement, la Municipalité a récemment publié un lancement de concours sur le terrain des Boverattes à Pully, sur la partie Est, soit un terrain de d'environ 14'000 m². La procédure qui reprend fidèlement les principes posés par le préavis d'intention sont les suivants : La Ville de Pully a établi

- tout d'abord un projet de droit de superficie, par lequel elle prévoit d'établir sur le terrain des Boverattes un droit distinct et permanent, en contrepartie d'une rente que le superficiaire versera annuellement à la Commune.
- Elle a également établi des règles de concours qui prévoient notamment que le superficiaire construira sur le terrain entre 90 et 100 logements, de grandeur définies (en fonction de la pénurie), afin de servir prioritairement les familles et les seniors. Le candidat offrira une rente qui constituera l'un des éléments d'appréciation du projet.
- La Municipalité a également établi une charte de construction avec des conditions qualitatives de constructions, obligeant notamment le respect du Principe Certificat Minergie.

Le superficiaire devra évidemment respecter le PPA adopté par le Conseil communal. Le déroulement ultérieur sera le suivant :

Au cours du mois de mai, la Municipalité choisira un candidat, le lauréat, en fonction des critères suivants :

1. Le respect des conditions posées par les règles du concours et le projet de droit de superficie, soit le type de logement, les grandeurs souhaitées et le montant des loyers proposés.
2. La solidité financière du candidat (éviter tout risque de faillite, d'abandon financier qui pourrait engager la responsabilité de la Commune).
3. Et sous réserve de ces deux premiers critères : Le montant de la rente offerte par le candidat.

Il s'agit d'une procédure ouverte, à laquelle tout le monde peut participer (entreprises de constructions, sociétés, sociétés coopératives, etc.). Ultérieurement, très probablement au mois de juin, le Conseil communal devra valider la décision d'adjudication et l'octroi de la promesse de constitution de droit de superficie. Au mois de septembre, la promesse du droit de superficie pourra alors être signée. Dans les 6 mois, le promettant superficiaire lancera un concours d'architecture. Une fois l'autorisation de construire entrée en force, la Municipalité pourra signer la constitution du droit de superficie. Suivant cette procédure, les travaux devraient commencer en septembre 2015. Le lancement du concours est à notre sens une première étape décisive dans la politique du logement qui sera suivie de projets sur d'autres terrains à des conditions qui seront différentes de celles du terrain des Boverattes. Sans pouvoir ouvrir ce soir le débat de la politique du logement, nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions en espérant ainsi vous avoir au mieux informés des démarches entreprises en matière de politique du logement.

3. POSTULATS, MOTIONS ET INTERPELLATIONS EVENTUELLES

Le groupe UDC a déposé une interpellation intitulée « Interpellation de l'UDC sur la nouvelle politique des déchets de Pully ». Chacun a reçu le document par courrier électronique. Le groupe Les Verts a déposé une interpellation sur les logements pour les jeunes en formation. Conformément à notre règlement, elles seront développées au point 13 de notre ordre du jour actuel, « Propositions individuelles ».

4. ORDRE DU JOUR

La Présidente rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis et propose les modifications suivantes : Au point 1, nous avons assermentation d'une personne en remplacement de Monsieur le Conseiller Eric STIERLI, démissionnaire, ainsi que de Monsieur Fabio MARCHETTO des Verts en remplacement de Madame la Conseillère Irène GARDIOL, démissionnaire. Ce point se transforme en l'assermentation d'un seul membre Monsieur Fabio MARCHETTO des Verts en remplacement de Madame Irène GARDIOL. Au point 11, préavis 03/2013 « Plan de quartier Nos Pénales » et son règlement qui vient d'être retiré de l'ordre du jour. Le point 12, préavis 04/2013 devient ainsi le point 11. Les propositions individuelles qui étaient sous point 13 deviennent le point 12 et le 14 divers devient le point 13.

La Présidente soumet aux membres du Conseil pour approbation l'ordre du jour modifié suivant :

1. **Assermentation** d'un nouveau Conseiller communal Monsieur Fabio MARCHETTO des Verts en remplacement de Madame la Conseillère Irène GARDIOL démissionnaire.
2. **Election** de deux nouveaux membres à la Commission des finances, en remplacement de Madame la Conseillère Lydia MASMEJAN, PLR, Les Libéraux et Monsieur le Conseiller Giuseppe MINITTI, Vert'Libéral, démissionnaires
3. **Election éventuelle** de deux nouveaux membres suppléants à la Commission des finances
4. **Election** de deux nouveaux membres à la Commission des pétitions, en remplacement de Madame la Conseillère Valérie BORY BEAUD, Les Verts, et Monsieur le Conseiller Steve MARION, Vert'Libéral, démissionnaires
5. **Election** de deux nouveaux membres suppléants à la Commission des pétitions
6. **Election** d'un(e) délégué(e) au sein du Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de Madame la Conseillère municipale Maria-Chrystina CUENDET, démissionnaire

7. Election d'un(e) nouveau(elle) secrétaire suppléant(e) en remplacement de Madame Laura BIANCHI, démissionnaire

8. Motion « objets/déchets encombrants »

Présidence : Monsieur Gérard MIELI

Membres : Mesdames Danielle HARBAUGH, Annie MUMENTHALER, Anne VIREDAZ FERRARI, Messieurs Alexis BALLY, Gérald CUCHE, Jean-Marc DUVOISIN, Philippe HALDY, Pierre-William LOUP

**9. Préavis 01/2013 Remplacement extraordinaire de compteurs électriques
Crédit demandé : CHF 285'000.00**

Présidence : Monsieur Alexandre TOLOU

Membres : Mesdames Léna LIO, Messieurs Antonin CHEVALLEY, Jean-Philippe CLAVEL, Roland DU BOIS, Jean-Pierre GALLAY, Rocco GIANNUZZI, Leonardo KARDUM, Jean-Marie MARLETAZ

**10. Préavis 02/2013 Secteur gare – Requalification des espaces publics et accès aux quais – Phase 1 des travaux
Crédit demandé : CHF 4'295'000.00**

Présidence : Monsieur Léopold CORDEY

Membres : Mesdames Léna LIO, Lucienne VASSEROT, Messieurs Michel AGUET, Jean DUTRUIT, Mathias FERNANDEZ, André OGAY, Serge RINSOZ, Louis SCHNEITER

11. Préavis 04/2013 Réaménagement et transformation des bibliothèques communale et scolaires

Présidence : Monsieur Lilian GEOFFROY

Membres : Mesdames Edith CAREY, Danielle HARBAUGH, Nathalia LAINZ ALLET, Nicolette PANIZZON, Anne SCHRANZ, Claire-Lise TILLE, Michèle VIBERT, Jean-Blaise PASCHOUD

12. Propositions individuelles

13. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4.1. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur Fabio MARCHETTO, du parti Les Verts, en remplacement de Madame Irène GARDIOL, démissionnaire

Dans sa séance du 10 janvier 2013, le Bureau du Conseil a proclamé le Conseiller communal Monsieur Fabio MARCHETTO, suite à la démission de Madame la Conseillère Irène GARDIOL. Cette décision est conforme au rôle des viennent-ensuite de

la liste déposée par le parti Les Verts lors des élections communales du printemps 2011. La Présidente prie Monsieur l'huissier de faire entrer le nouveau Conseiller et elle prie l'assemblée de se lever. Selon l'article 9, al. 1 du règlement du Conseil communal, les membres du Conseil et de la Municipalité absents le jour de l'installation ou élus après le renouvellement intégral, sont assermentés devant le Conseil par sa présidente, qui en informe le Préfet. Nous pouvons procéder à l'assermentation de Monsieur Franco MARCHETTO. Selon l'article 5 de notre règlement avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil prêtent serment. La Présidente lit ce serment : « *Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer* ». Après lecture du texte officiel par la Présidente et à l'appel de son nom, il prête serment. Il est alors félicité par la Présidente qui l'invite à prendre place au sein de son groupe. Mais auparavant, la secrétaire lui remet son diplôme, ainsi que le règlement du Conseil communal.

Le Conseil applaudit.

- 4.2. Election** de deux nouveaux membres à la Commission des finances, en remplacement de Madame la Conseillère Lydia MASMEJAN, PLR.Les Libéraux et de Monsieur le Conseiller Giuseppe MINITTI, Vert'Libéral, démissionnaires

La Présidente attend des candidatures.

Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :

J'ai le plaisir et l'honneur de vous présenter la candidature de Monsieur Jean-Paul CHAPUIS actuellement suppléant de ladite commission et je le recommande vivement à vos suffrages.

Monsieur Steve MARION demande la parole :

Les Verts'Libéraux de Pully ont le plaisir de vous présenter à la Commission des finances Monsieur Philippe DIESBACH. Je crois que je n'ai pas besoin de vous présenter Monsieur Philippe DIESBACH qui est présent au Conseil communal depuis plus de 10 ans. Je vous demande de lui accorder votre confiance.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Les Conseillères et Conseillers qui acceptent

Le Conseil applaudit.

Messieurs les Conseillers communaux Jean-Paul CHAPUIS et Philippe DIESBACH ont été élus par acclamation membres à la Commission des finances. La Présidente les félicite.

4.3. Election éventuelle de deux nouveaux membres suppléants à la Commission des finances

La Présidente rappelle que Messieurs les Conseillers CHAPUIS et DIESBAHCH étaient membres suppléants à la Commission des finances et comme ils ont été élus membres nous devons élire deux nouveaux membres suppléants pour ladite commission.

La Présidente attend des candidatures.

Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :

J'ai le plaisir et l'honneur de vous présenter la candidature de Monsieur le Conseiller Dominique FAVRE et je le recommande vivement à vos suffrages.

Monsieur Steve MARION demande la parole :

Les Vert'Libéraux ont le plaisir de vous présenter, comme membre suppléant à la Commission des finances Madame Léna LIO. Madame LIO est domiciliée depuis plusieurs années à Pully de nationalité Suisse. Ancienne diplomate, membre du comité directeur vaudois des Verts'Libéraux, vice-présidente des Verts'Libéraux du district de Lavaux-Oron. Elle a enseigné le mandarin dans plusieurs établissements (l'Université populaire de Lausanne, l'école hôtelière de Lausanne, Philipp Morris, Logitec) Interprète Russe – Chinois ou Français pour la sûreté du canton de Vaud et elle fait aussi interprète pour les polices communales de la région, ainsi que pour les Tribunaux vaudois. Elle est active dans le domaine de la restauration. Merci chers collègues de bien vouloir lui accorder votre confiance.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Les Conseillères et Conseillers qui acceptent

Le Conseil applaudit.

Madame la Conseillère communale Léna LIO et Monsieur le Conseiller communal Dominique FAVRE ont été élus par acclamation membres suppléants à la Commission des finances. La Présidente les félicite.

4.4. Election de deux nouveaux membres à la Commission des pétitions en remplacement de Madame la Conseillère Valérie BORY BEAUD, Les Verts et de Monsieur le Conseiller Steve MARION, Vert'Libéral, démissionnaires

La Présidente attend des candidatures.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Notre groupe a le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur le Conseiller Pierre LOTH qui est au Conseil depuis quelque temps. Je vous remercie de faire bon accueil à cette candidature.

Monsieur Steve MARION demande la parole :

Les Verts'Libéraux de Pully ont le plaisir de vous présenter à la Commission des pétitions Madame la Conseillère Danielle HARBAUGH. Madame HARBAUGH étant

récente au Conseil, je me fais vraiment grand plaisir de vous la présenter. Elle est née de l'union d'un père américain et d'une mère suisse allemande. Danielle a travaillé pendant de longues années dans une ONP au nom de Maeder, dont une année à MADAGASCAR. Elle a aussi travaillé comme responsable de la communication de Maeder Suisse au niveau de la collecte de fonds et des relations avec les donateurs. Elle est toujours membre du comité de Swissfonrossing. Je vous remercie de d'ores et déjà de bien vouloir lui accorder votre confiance.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Les Conseillères et Conseillers qui acceptent

Le Conseil applaudit.

Madame la Conseillère communale Danielle HARBAUGH et Monsieur le Conseiller communal Pierre LOTH ont été élus par acclamation membres à la Commission des pétitions. La Présidente les félicite.

Afin de procéder à la nomination du ou de la Président/e de la Commission des pétitions, la Présidente prie tous les membres de la Commission des pétitions de rester après la séance afin qu'elle puisse procéder à la constitution de la Commission et à l'élection du Président.

4.5. Election éventuelle de deux nouveaux membres suppléants à la Commission des pétitions

La Présidente rappelle que Monsieur le Conseiller Pierre LOTH était membre suppléant à la Commission des pétitions et comme il a été élu membre nous devons élire un nouveau membre suppléant pour ladite commission.

La Présidente attend une candidature.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Nous avons le plaisir de vous présenter la candidature de Madame Anne Laure THEVOZ. Anne Laure THEVOZ est infirmière et professeur à l'école de la Source à Lausanne. Comme elle est nouvellement arrivée à Pully, seulement depuis 3 ans, elle a été très intéressée par la Commission des pétitions qui permet, en fait, un contact assez direct avec la population et ses préoccupations. Nous vous prions de faire bon accueil à sa candidature.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Les Conseillères et Conseillers qui acceptent

Le Conseil applaudit.

Madame la Conseillère communale Anne Laure THEVAZ a été élue par acclamation membre suppléant à la Commission des pétitions. La Présidente la félicite.

- 4.6. Election** d'une déléguée au sein du Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de Madame la Conseillère Municipale Madame Maria-Chrystina CUENDET, démissionnaire.

La Présidente a reçu une lettre de la Municipalité concernant l'élection d'un délégué au sein du Conseil Intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, en remplacement de Madame Maria-Chrystina CUENDET. La Municipalité propose la candidature de Madame la Conseillère municipale Lydia MASMEJAN.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Les Conseillères et Conseillers qui acceptent

Le Conseil applaudit.

Madame la Conseillère municipale Lyliä MASMEJAN a été élue par acclamation déléguée au sein du Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis. La Présidente la félicite.

- 4.7. Election** d'un(e) nouveau(elle) secrétaire suppléant(e) en remplacement de Madame Laura BIANCHI, démissionnaire

La Présidente rappelle que le ou la secrétaire suppléant(e) peut être élu par un vote à main levée selon l'article 12 al. 2, c'est ainsi que j'entends procéder.

La Présidente attend une candidature.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

J'ai l'honneur de présenter à votre approbation la candidature de Madame la Conseillère communale Annie MUMENTHALER dont le profil correspond à ce poste d'activité occasionnelle. Madame Annie MUMENTHALER vient de prendre sa retraite du poste de juge échevin au tribunal de Lausanne qu'elle a occupé de nombreuses années. Elle a par ailleurs une formation de secrétaire de direction. Elle est depuis 12 ans Conseillère communale et en tant qu'ancienne présidente du Conseil, elle connaît bien le fonctionnement du Bureau. J'ajouterais que Madame Annie MUMENTHALER a beaucoup donné pour notre commune et en particulier au sein de notre Conseil.

Il n'y a pas d'autre candidature.

Les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'élection de Madame Annie MUMENTHALER comme secrétaire suppléante sont priés de le manifester en levant leur carton orange.

Madame Annie MUMENTAHLER est élue secrétaire suppléante du Conseil communal à une large majorité avec 15 abstentions.

La Présidente la félicite.

4.8. Motion « objets/déchets encombrants »

La Présidente invite le rapporteur de la commission ad, Monsieur le Conseiller Gérard MIELI à venir à la tribune pour nous faire un compte- rendu succinct des délibérations.

Monsieur Gérard MIELI :

La commission a été invitée à une présentation de la DTSI qui couvrait l'historique des déchets, la situation actuelle et les améliorations potentielles à l'avenir. Cette présentation était particulièrement bien faite et a répondu à beaucoup de questions que l'on pouvait se poser. Vous avez d'ailleurs trouvé dans le rapport les détails de cette présentation. Lors du débat, le motionnaire s'est montré satisfait des projets à venir et espère qu'ils seront mis en œuvre. Il y a plusieurs pistes d'amélioration qui on peut être suggérée par les commissaires. On a parlé par exemple de la capacité des associations pour recycler les déchets que l'on peut avoir chez soi. Il a été aussi suggéré que la fréquence de récupération des déchets encombrants pourrait être rétablie avec un rythme de deux fois par an. Ces suggestions, j'espère, ont été entendues par les membres de la DTSI, mais le rôle de la commission n'est pas de faire des suggestions, mais simplement de recommander à notre Conseil soit de classer la motion ou de la transmettre à la Municipalité. C'est donc avec 7 voix pour et 2 voix contre que la commission recommande de transmettre la motion « objets/déchets encombrants » à la Municipalité.

La Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière et rappelle que la discussion sur l'entrée en matière ne peut porter que sur trois éléments – la remise en cause de la compétence du Conseil communal – Non-conformité au droit – un problème de forme.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

La décision de supprimer la collection porte à porte des déchets encombrants a, disons, chagriné pas mal de monde dans ce Conseil. Formellement elle est de la compétence de la Municipalité. Il nous reste cependant à nous du Conseil communal, la motion comme moyen d'influer sur cette décision. Laquelle touche l'ensemble de la population de Pully. Le ramassage porte à porte présentait les avantages principaux suivants : Accessibilité, il était relativement simple pour chacun, avec ou sans aide, d'aller déposer les objets encombrants sur la rue tout près de chez soi. Réutilisation, le système permettait d'aller se servir dans la rue et de donner une deuxième vie à des objets encore réutilisables. C'est précieux à notre période de gaspillage et d'obsolescence programmée. Chacun objet ainsi récupérer n'avait pas besoin d'être transporté à l'incinérateur. Suite à la suppression, la Municipalité a mis en place un service qui sans être tout à fait équivalent est suffisant à mon avis en ce qui concerne l'accessibilité. Pour ce qui est de l'aspect réutilisation par contre les mesures ne sont qu'à l'état de projets. En plus de ces projets, plusieurs membres de la commission ont suggéré de rétablir la collecte porte à porte, mais sous une forme allégée pour la voirie. Par exemple, avec une fréquence réduite à deux ramassages par année et seulement pour des objets vraiment encombrants. Le renvoi de cette motion à la Municipalité encouragerait celle-ci à faire aboutir ces projets et j'ose espérer, à aller un peu plus loin dans le sens des souhaits exprimés en commission.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Je voudrais apporter un complément au rapport de Monsieur Gérard MIELI. Monsieur le Municipal Marc ZOLLIKER, dans la séance de la commission ad hoc a précisé que le souci financier n'a pas été prioritaire dans la décision de la Municipalité de supprimer cette collecte. On le comprend d'ailleurs car cette suppression engendre une économie de CHF 60'000.00 ce qui fait approximativement CHF 3,70 par habitant et par année. L'UDC ce soir, réaffirme son opposition à la suppression de la collecte des objets encombrants qui est un service très apprécié par nos concitoyens. Nous sommes nombreux à avoir reçu des commentaires à ce sujet. De plus, ce service est primordial pour les personnes âgées, à mobilité réduite, ainsi que les personnes sans voiture et ce malgré les mesures prises par la Municipalité. Nous estimons qu'il est important de renvoyer la motion à la Municipalité pour un complément d'étude afin d'analyser toutes les variantes possibles, y compris celle de remettre le ramassage, mais par exemple trois fois par année, donc de matière plus espacée. Il y a également à approfondir l'étude sur l'étape du recyclage et de la récupération. En décidant de classer chers collègues, cette motion, vous acceptez ce soir, purement et simplement, la suppression du ramassage. Ce chapitre sera définitivement clôt à ce moment-là.

Monsieur Steve MARION demande la parole :

Je me suis déjà exprimé sur le sujet lors d'un Conseil communal et je vous avais fait part de mon enquête auprès de quelques communes vaudoises. Certaines avaient déjà adopté le ramassage d'objets encombrants porte à porte et d'autres étaient dans l'étude d'arrêter le ramassage tout comme Pully. Je vous avais aussi communiqué que les communes ayant cessé le ramassage étaient très contentes car très peu d'appel au secours de la part des citoyens. Toujours pour me rassurer et pour savoir si la décision de notre commune était pertinente. Je me suis rendu le samedi 9 mars à la déchetterie de Pully de 10h15 à environ 13h30 afin de rencontrer les citoyens de notre commune. J'ai pu à cette occasion échanger, expliquer le pourquoi, partager et donner aussi quelques renseignements divers sur la décision de notre commune, ainsi que des sujets autres que le ramassage des objets encombrants. Suite à ce partage, je peux vous dire qu'environ 90 % des gens comprennent la décision de notre commune ce qui m'a bien entendu réjoui et rassuré. J'ai continué à faire mes petites interviews dans mon quartier, ainsi que dans mon immeuble. Bien entendu ce n'est pas une étude bien précise et je n'aurais pas la prétention de vous dire que les Pulliérans sont tous heureux de cette décision. Mais personnellement cette expérience m'a fait aussi comprendre que d'aller à la rencontre des gens était pour moi une façon de mieux comprendre notre société. J'aimerais aussi ce soir vous faire part de quelques remarques et quelques commentaires des gens. « Avant c'était plus simple de poser nos affaires sur le trottoir, mais j'accepte de me déplacer à la déchetterie. La décision de la commune nous a apporté une certaine solidarité dans notre immeuble et je suis contente de rendre service à ma voisine âgée ». Autre petite remarque, « c'est mieux les rues sont propres. Le personnel de la déchetterie est très sympathique, serviable et toujours souriant ». Alors je vais quand même rajouter une remarque un peu moins sympa. Du reste il y en a deux. « Les politiciens vous êtes tous les « C » et vous êtes très forts pour augmenter les impôts pour encaisser, mais vous ne faites rien pour le peuple ». Il y a encore une ombre au tableau pour ce samedi matin c'est la remarque de ma femme qui m'a dit « tu préfères la déchetterie de Pully au lieu de faire les courses avec moi ». Voilà chers collègues ce que j'avais envie de partager avec vous ce soir. Je voterai personnellement pour le classement de cette motion.

Monsieur Jean-Marc DVUSOISIN demande la parole :

Je suis un des deux membres qui a proposé de classer cette motion lors de cette séance. Je n'ai pas fait de rapport de minorité parce que ça ne valait pas la peine. Il y a une chose qu'il faut se rendre compte. Première chose, c'est que le Vaudois déteste que l'on change, que l'on modifie ses habitudes. Il y a une petite modification d'habitudes, il faudra quand peut-être qu'ils s'y fassent. La deuxième chose, c'est que la société elle, elle a évolué en profondeur dans l'irrespect et dans l'irresponsabilité. Dans le cadre de ce ramassage des objets dits encombrants, on trouve dans les derniers ramassages qu'il y avait 30 % des objets qui étaient des objets encombrants. Il y avait beaucoup de choses qui ne sont même pas des objets encombrants. Donc, on est dans une société qui dit : Ah, il y a une table ici je vais mettre aussi mon petit débarras. Et ça la société elle est comme elle est et effectivement il y a un dérapage complet. La motionnaire, Monsieur Alexis BALLY l'a lui-même reconnu. Le système déraile et si on réintroduit d'une manière ou d'une autre un dépôt occasionnel d'objets dits encombrants à coup sûr avec la société dans laquelle on vit, on aura n'importe quoi de nouveau sur le trottoir et ça ce n'est pas admis. L'autre élément aussi, de modification de notre société, c'est qu'avant effectivement les meubles, par exemple, étaient relativement chers, donc il y avait toute une série de personnes qui trouvaient de pouvoir récupérer un vieux canapé etc. Maintenant dans pas mal de surfaces, de magasins de meubles, des meubles qui sont pas chers du tout et qui sont neufs, donc qui valent mieux que ceux qu'on pourrait récupérer. Toutes les dernières récoltes d'objets encombrants eh bien ce qu'on voyait, les photos ont été prises en début de soirée et en début de matinée au moment où le camion passait tous les objets étaient encore là. Donc c'est une illusion, c'est une utopie de croire que les gens vont pouvoir profiter de ramasser. D'ailleurs les œuvres caritatives ne viennent plus ramasser aussi des meubles, pourquoi, parce leurs magasins sont déjà remplis de meubles. Ils n'arrivent même plus à revendre parce que c'est trop cher. Les œuvres caritatives ne viendront que récupérer des meubles qui sont effectivement revendables. Sans ça ils ne viendront même pas. On est sur une douce utopie de croire, ah oui, c'est bien de pouvoir récupérer des choses. Ceux qui viennent récupérer c'est surtout des français parce que sur leurs marchés ils peuvent refourguer ce qu'ils trouvent dans nos rues. C'est pour ça que je vous propose, personnellement de classer cette motion. Le système fonctionne bien, le système qui a été mis en place par la commune fonctionne très bien.

Madame Véréna KUONEN demande la parole :

J'ai personnellement, au nom de l'Union Pulliérane, signé cette motion et l'Union Pulliérane va ce soir, d'ailleurs voter le renvoi de cette motion à la Municipalité. Une des raisons c'est surtout par rapport au ramassage de objets encombrants. J'ai bien entendu Monsieur Jean-Marc DUVOISIN et j'ai également entendu Monsieur Steve MARION, mais effectivement ce qu'a dit tout à l'heure Madame Annie MUMENTHALER, je crois que c'est très important. Notre population est vieillissante, donc a une mobilité réduite. Il y a des personnes aussi qui n'ont plus de voiture, donc de quelle manière vont-elles amener leurs objets à la déchetterie ? C'est vrai, on peut faire appel à d'autres. Mais, j'aimerais quand même vous dire que perdre son autonomie, de tout le temps demander c'est à un certain moment difficile. La solidarité elle est belle, tant qu'elle fonctionne, mais ça ne fonctionnera peut-être pas toujours. Et dans la maison de Monsieur Steve MARION, c'est bien. Mais je crois que je ne peux qu'encourager de soutenir cette motion. Je crois que les Pulliérans attendent vraiment que le ramassage des déchets encombrants soit maintenu.

Madame Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :

J'ai aussi participé à la séance de la commission et je voudrais relever un chiffre qui nous a été présenté au début, lors de la présentation du municipal. On nous a dit que la quantité de matériel récolté lors du ramassage des objets encombrants était de 375 tonnes et parmi ces 375 tonnes ça permettait de récolter 65 tonnes de matériel qui pouvait être recyclé. Donc 375 tonnes à transporter à la déchetterie en voiture particulière, je pense que ça fait quelques voyages à l'heure où on essaye de limiter les transports inutiles et les transports motorisés. Je pense que c'est fort dommage que les camions de passent plus pour récupérer ces tonnes de marchandises. Donc que va devenir tout ce matériel, la société change, mais je pense que surtout les gens vont garder ça chez eux, entassé pendant un certain temps et ce sera jusqu'à ce qu'ils trouvent un moyen d'amener tout ça à la déchetterie. Alors je pense que c'est une perte. Certes les gens ne sont pas toujours très ordés et je suis d'accord que quelques jours par année, il y avait un certain désordre dans Pully, mais je pense que le reste de l'année c'est quand même relativement en ordre et c'est quand même un service qui disparaît qui rendait service à beaucoup de monde. Maintenant, prendre des objets recyclés ce n'est pas seulement les camionnettes étrangères qui venaient ramasser du matériel recyclé, personnellement j'ai eu l'occasion de meubler mon jardin avec du matériel trouvé dans la rue et il y a aussi beaucoup de personnes dans mon entourage qui ont fait de même, parce qu'à Pully, même récemment on trouvait encore des belles choses dans la rue. Donc je vous invite à soutenir la motion et à la transmettre à la Municipalité.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Juste quelques mots concernant les observations qui ont été faites. Peut-être par rapport au matériel recyclé. Effectivement il y a principalement de la ferraille qui était récupérable et recyclable ce qui était recherché aussi par les fameuses camionnettes qui viennent de l'étranger, mais on peut aussi dire qu'il y a 12 tonnes de matériel électronique et électroménager évacués par le personnel de la voirie, parce que ça fait des années que l'on répète aux gens que ce matériel ne doit pas être déposé avec les déchets encombrants. Ça fait des années que nos concitoyens continuent à mettre ces déchets dans la rue. Il y a du pour et du contre. Alors effectivement les gens devront amener tout cela eux-mêmes à la déchetterie. Mais, comme on l'a rappelé à la commission et comme l'a rappelé Monsieur le Conseiller DUVOISIN, une bonne partie de ce qui est déposé aux déchets encombrants n'est pas des déchets encombrants et donc doit être mis dans des sacs. Donc une bonne partie également que ce qui est amené à la déchetterie peut être mis dans des sacs. C'est simplement un constat, on ne vous dit pas ça parce qu'on l'invente, mais c'est en faisant un examen des tas que l'on a trouvés au bord de la route, en regardant ce qui partait, ce qui restait on n'a pu faire ce constat. Maintenant concernant les personnes à mobilité réduite, j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, nous considérons qu'il y a une amélioration des prestations puisque finalement notre concessionnaire qui est l'entreprise OPEO accepte, si une armoire est démontée d'aller chercher l'objet chez les personnes dans leur appartement. Alors effectivement ça à un coût. Maintenant il y les organisations caritatives qu'on peut contacter, mais à notre sens il y a une amélioration des prestations. Maintenant le Conseil a toute liberté pour classer ou nous renvoyer cette motion. De toute manière nous allons continuer notre travail. Comme nous l'avons expliqué à la commission, nous essayons et nous allons mettre en place une nouvelle organisation qui comprend, entre autres, une récupération des objets encombrants en bon état et la forme sous laquelle ils seront redistribués. Il y a différentes pistes qui ont été évoquées en commission. Nous allons continuer à travailler sur ces pistes et mettre en place un système qui soit cohérent et satisfaisant.

Monsieur Pierre-William LOUP demande la parole :

J'ai personnellement l'impression que la décision a été extrêmement rapidement et tellement rapidement on est en train, actuellement, d'essayer de réparer les erreurs qui ont été faites. Exemple, on nous a dit que les mères d'enfants avec des couches pouvaient s'adresser à la Municipalité et qu'elles auraient des sacs gratuits. Résultat des courses, à la fin de l'année passée on répondait « non » Madame, votre enfant doit être né à partir du 1^{er} janvier 2013. Alors tout ça, on a décidé des choses très rapidement à mon avis trop rapidement. On a vexé des gens, faussé des idées et surtout on a supprimé un service qui était fortement apprécié. Je ne veux pas revenir sur les différents arguments qui ont été évoqués. Finalement, contrairement à ce qu'on croit, les fameuses organisations qui viennent chercher des meubles chez vous, j'ai tenté de le faire, ne servent pratiquement à rien, à moins que vous donniez une commode Louis XVI, voire un tableau de Vlaminck. Donc ça ne sert à rien. Donc, moi je trouve qu'il y a eu une action beaucoup trop rapide, qu'il a manqué de la réflexion et que, franchement, ce Conseil a été mis un petit peu de côté, on lui a dit « toi, le Conseil tu n'as rien à voir là-dedans » de la part de la Municipalité. Et je trouve personnellement qu'on devrait renvoyer cette motion à la Municipalité pour qu'une étude complète, tranquille soit réalisée et que l'on puisse ensuite décider vraiment sur la base d'éléments objectifs.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente rappelle que la commission ad hoc recommande de renvoyer la motion à la Municipalité avec 7 voix pour et 2 voix contre et demande aux Conseillères et Conseillers qui acceptent de renvoyer la motion à la Municipalité sont priés de le manifester en levant le carton orange. Donc renvoi à la Municipalité.

Il y a une large majorité qui sont pour le renvoi de la motion à la Municipalité et 30 personnes pour le classement avec 6 abstentions.

La majorité a donc décidé de renvoyer cette motion à la Municipalité.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Je pense que le résultat est assez serré. Quand on dit la majorité a accepté, je voudrais connaître combien ?

Madame la Présidente, est-ce que vous faites la contre-épreuve ?

La Présidente : oui, je vais faire revoter.

Madame Annie MUMENTHALER, alors je demande le vote nominal.

La Présidente déclare nous sommes 84 membres présents, il y a eu 30 voix contre et 6 abstentions. Donc 84 moins 36, ça fait 48.

Madame Annie MUMENTHALER compte tenu des problèmes que l'on a cette fois-ci, encore pire qu'auparavant – je ne sais pas si on a eu la sono de l'Octogone – mais alors c'est une catastrophe que je propose carrément de couper le son des micros.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Je pense que si on est logique, Madame Annie MUMENTHALER retire sa demande. Je vous remercie.

Madame Annie MUMENTAHLER demande la parole :

Comme je l'ai dit, j'ai mal compris le résultat, compte tenu des problèmes de micro et je retire ma proposition.

Donc la motion est renvoyée à la Municipalité.

4.9. Préavis 01/2013 Remplacement extraordinaire de compteurs électriques

La Présidente invite le rapporteur de la commission ad hoc, Monsieur le Conseiller Alexandre TOLOU à venir à la tribune pour nous faire un compte-rendu succinct des délibérations.

Monsieur Alexandre TOLOU :

J'ai juste deux points que j'aimerais simplement souligner. Le premier point c'est que ce préavis découle d'une décision de l'office général de métrologie, une décision qui nous a été transmise lors de la commission ad hoc par le Municipal, Monsieur Marc ZOLLIKER. Cette décision vous la retrouvez sur Internet sur le site de la Confédération « www.admin.ch », donc cette décision fait suite, comme précisé dans le préavis et le rapport, à un constat de l'office fédéral de la métrologie que les deux compteurs électriques en question avaient un défaut de conception et qu'il fallait absolument les remplacer. Le deuxième point que je voulais signaler, c'est la question de savoir pourquoi on doit remplacer tous les compteurs électriques alors que seuls, selon les statistiques, 3 % d'entre eux sont défectueux ? Parce que tous ces compteurs électriques ont des défauts de construction et ce problème peut se manifester dans n'importe quel compteur et on ne sait pas lequel et c'est toujours au détriment du consommateur. C'est la raison pour laquelle on est obligé, selon la décision du METAS, de remplacer ces compteurs électriques. Le dernier point, on nous a précisé, comme je l'ai mentionné dans le rapport, les compteurs électriques ont environ une durée de vie d'une dizaine d'années. Dans notre cas, le compteur électrique a été acheté il y a environ 7 ans et finalement il s'agit d'un remplacement un peu plus tôt que prévu, mais un remplacement qui à terme devait se faire.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Madame Léna LIO demande la parole :

La Présidente demande à Madame LIO de lui dire sur quoi porte son point. Est-ce que c'est la remise en cause de la compétence du Conseil communal ? Est-ce que c'est la non-conformité au droit ? Et est-ce que c'est un problème de forme ?

Madame Léna LIO ne demande plus la parole.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

Madame Léna LIO demande la parole :

Concernant l'achat des nouveaux compteurs, il me paraît prioritaire de prendre les précautions nécessaires pour éviter dans toute la mesure du possible la répétition d'une situation semblable. A cet égard, le rapport de la commission ad hoc précise que les exigences de l'appel d'offres seront renforcées. Ma première question : peut-on nous indiquer en quoi le fait d'étendre l'adjudication à deux types de compteurs différents au lieu d'un seul permettrait de limiter les risques de défauts ? Cela veut dire, il n'existe pas un type de compteurs qui soit fiable. Ma deuxième question, est-il prévu d'obtenir des informations sur la fiabilité et les références dont pourront se prévaloir les entreprises intéressées ? Concernant l'élimination des anciens compteurs, peut-on nous garantir que cette opération s'effectuera dans le respect de l'environnement ?

La Président : J'ai omis de vous faire voter sur l'entrée en matière.

La Président passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je vais répondre tout de suite à Madame la Conseillère Léna LIO, que je remercie de m'avoir transmis ses questions au préalable. Questions auxquelles nous avons d'ailleurs répondu en séance de commission. Je dirais que les deux premières questions sont liées. Alors vous posez la question de la limitation des risques. Je ne dirais pas que ça ne limite pas les risques, mais ça répartit les risques. Si on a deux types de compteurs différents et qu'on a un des types qui est défectueux et que l'autre ne l'est pas, il y n'en aura que la moitié. Mais c'est lié à la deuxième question que vous avez posée aux informations que nous pouvons ou que nous devons ou que nous obtenons de toute manière concernant la fiabilité de ces compteurs. Ces appareils, en fait si nous les achetons, ils ont déjà répondu aux exigences et aux ordonnances fédérales en la matière. Il s'agit des ordonnances sur les instruments de mesures et en particulier sur les instruments de mesures de l'énergie électrique. Ces ordonnances règlent la fiabilité au regard de la loi. Il est normal que ces exigences soient ensuite retranscrites dans les différents appels d'offres que nous faisons. Donc tous les appareils, y compris, les compteurs défectueux que nous devons changer ont été agréés par l'office fédéral de la métrologie METAS. Maintenant, concernant votre dernière question, le recyclage de ces compteurs quels qu'ils soient sont récupérés par un récupérateur spécialisé, en l'occurrence l'entreprise GOUTTE à Pully et ils suivent une filière standard d'élimination, qui est respectueuse des lois environnementales et qui permet notamment de séparer et de recycler les composants métalliques des compteurs. J'espère avoir répondu à vos questions.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Au temps de mon activité professionnelle il existait une marque qui dominait le marché européen. Il s'agissait de la société suisse Landy et Gire dont la fiabilité n'était mise en doute par personne. Je m'étonne que nous soyons allés à nous abaisser à une société slovène n'offrant que des garanties hypothétiques. Il semble, apparemment que ce soit pour nous aligner sur la position de Lausanne. J'ai bien peur qu'à force d'allégeance à la capitale, l'exemple des déchets est présent dans notre mémoire, nous perdions à terme notre indépendance et finissions comme d'Ouchy par être un quartier périphérique.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion sur le fond et passe au vote.

Les conclusions de la commission ad hoc étant les mêmes que celles du préavis la Présidente s'abstient de les relire.

La Présidente : Les Conseillères et Conseillers qui sont d'accord avec les conclusions du préavis de la Municipalité, sont priés de le manifester en levant leur carton orange.

Les conclusions du préavis 01/2013 sont acceptées à un large majorité, 2 voix contre et 12 absentions.

4.10. Préavis 02/2013 Secteur gare – Requalification des espaces publics et accès aux quais – Phase 1 des travaux

Ce préavis a été présenté à la Commission des finances, à la Commission d'urbanisme et à la commission ad hoc. Il est apparu que la présentation faite à ces trois occasions par Monsieur le Syndic a permis de replacer le projet dans le contexte plus général du développement du centre et de donner quelques informations complémentaires qui ne sont pas contenues dans le préavis sur l'évolution par exemple récente de ce contexte. De l'avis même des membres des commissions ces informations ont été très utiles à leur compréhension du dossier. Avec mon accord Monsieur Gil REICHEN, Syndic, va nous faire à nouveau une brève présentation de 10 minutes.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN :

Je vais essayer de trouver une position adéquate pour voir à la fois l'écran et à la fois le Conseil. Je vous offre mon $\frac{3}{4}$ droite, j'espère qu'il est avantageux. Merci de me donner la parole dans une procédure qui est, effectivement, un tout petit peu inhabituelle puisqu'il n'est pas courant que la Municipalité intervienne pour une information générale avant la discussion d'entrée en matière d'un préavis. Madame la Présidente l'a rappelé, ce préavis il est important à plus d'un titre par son montant, mais évidemment ce n'est pas la seule raison, il est aussi important par rapport aux perspectives futures de Pully. Il a une difficulté particulière, au fond, c'est ce qu'on a eu l'occasion de dire en commission, c'est qu'il vient un petit peu tôt, du point de vue en tout cas, de la facilité de compréhension du Conseil communal, non pas que la Municipalité la sous-estime. Mais au fond, il aurait été plus facile que ce préavis intervienne après la réalisation d'un certain nombre de projets importants ou pour le moins parallèlement à la réalisation de ces projets. On se trouve dans une situation, vous avez compris pourquoi, où la Municipalité a décidé d'anticiper quelque peu la présentation du préavis, pour la simple raison de bénéficier de la subvention de 1 million à ces travaux de la part des CFF. Il est important pour comprendre ce préavis, au-delà des objets qui sont décrits dans le préavis de resituer le contexte dans lequel s'inscrit ce préavis. Et c'est le but de la présentation que je vais faire rapidement ce soir, qui commerce par cette image que vous avez dans le préavis, la Présidente a dit que c'étaient des informations qui n'étaient pas contenues dans le préavis, une partie le sont donc je les commenterai, notamment cette image qui est un rappel, que vous connaissez, que Pully est une des quatre villes centres de l'agglomération et non pas, Monsieur Lilian GEOFFROY, un quartier périphérique de Lausanne et que Pully revendique ce statut de ville centre. Pourquoi ? Pas pour des questions d'égo, mais parce qu'elle y voit une opportunité de développement, de

modernisation de notre ville. Une opportunité d'insuffler un nouveau dynamisme à notre centre ville, à y maintenir, à y développer un certain nombre d'activités. C'est sur ces raisons que la Municipalité a eu l'occasion de s'expliquer, de s'exprimer plusieurs fois, notamment, en 2010 lors de présentation et de vote par votre Conseil de l'important crédit d'étude qui s'appelait, sauf erreur de manière résumée, « Pully 2020 » de près de 3 millions de francs. Le centre ville a été identifié aussi comme l'une des deux priorités du programme de législature, la deuxième étant la politique du logement, avec un objectif d'en améliorer la qualité, la convivialité et dans cet objectif global, dans cette priorité globale figure également l'amélioration de l'accès aux transports publics et l'amélioration des interphases de ces transports publics. Voici une autre image qui est également dans le préavis. Elle est importante pour comprendre le contexte dans lequel s'inscrit ce préavis, qui est un contexte de développement. Ces taches rouges montrent des potentiels. Alors les chiffres sont illisibles, ils ne sont peut être pas dans le préavis. Ils ne sont pas très importants. Ils montrent des zones sur lesquelles des densifications et des requalifications d'espaces publics sont possibles, non seulement possibles, voire pour certains cas déjà à l'étude. Les sites sont le secteur de la Clergère, la place de la Gare avec un plan de quartier qui devrait être soumis à votre Conseil encore cette année, d'ici la fin de l'année avec un certain potentiel de développement, mais surtout vous avez la place de la Clergère au Nord de la Clergère et au sud de la Clergère des développements en termes de planification qui ont un impact important sur ce potentiel de densification qui a été identifié pour Pully, et qui vaut à la ville de Pully d'être reconnue par le service de développement territorial comme pôle de développement en fonction justement de ce potentiel intéressant et assez rare au niveau de l'agglomération. Assez rare, parce qu'il est directement à proximité de deux axes de transports publics importants, les chemins de fer avec la gare et le transport public sur l'avenue de Lavaux qui est appelé à se développer, à se renforcer, c'est ce qu'on appelle les axes forts de transports publics. Dans un autre jargon, vous avez déjà entendu, BHNS « bus à haut niveau de services ». Donc c'est le développement de cette ligne de bus qui va renforcer dans les prochaines années qui font que ce centre de Pully est particulièrement attractif en termes de développement. L'image suivante illustre également, d'une autre manière, d'une manière plus schématique l'intérêt aussi de cette requalification des accès à la gare. Elle figure, un potentiel que j'ai déjà cité, important développement sur la place de la Clergère. L'idée à moyen terme, long terme, avec la mise en œuvre progressive de ces planifications et surtout des réalisations qui en découleront, c'est de créer un deuxième pôle d'activité, à mixité, activité logements au niveau de la place de la Clergère qui ferait, au fond, un petit peu contre-poids à celui qu'on connaît aujourd'hui sur la place Neuve et la place de la Gare. Avec un développement sur ce schéma où on mesure aussi la position de la gare qui a une fonction, évidemment, centrale et l'importance que l'on verra aussi dans d'autres schémas qui suivront, du développement des transitions piétonnes entre cette zone de la Clergère et la zone de la gare. Tout ce secteur qui lie les deux cercles. Maintenant un schéma qui montre le concept de mobilité transports publics et mobilité douce, qui montre aussi, également le statut qui est imaginé dans le développement du centre de Pully, pour un certain nombre de rues. Ce que j'aimerais mentionner ici, c'est un point que j'ai relevé tout à l'heure, c'est le renforcement d'un maillage piétonnier, c'est toutes ces flèches qui circulent au sein du quartier du centre, y compris, avec ces nouvelles traversées piétonnes qui seront dans le cadre du développement de l'avenue de Lavaux et du réaménagement de l'avenue de Lavaux, probablement réintroduites en surface à certains nombres d'endroits qui font la liaison entre cette tache bleue qui est un interface important de transports publics, qui est un interface, je dirais, bus – bus entre une ligne principale qui est le trait bleu foncé épais sur l'avenue de Lavaux qui est ce futur axe fort,

qui est la ligne 9 aujourd'hui et des lignes que l'on a appelées un peu de quartier ou de rabattement qui sont la 47, la 48, la 49 qui descendent des hauts de Pully qui quelque part permettent cette connexion avec un bus de plus forte capacité à l'endroit de la place de la Clergère. Un autre emplacement interface de transports publics importants qui figure également par une tache bleue, en tout cas c'est comme ça qu'elle est censée être, c'est au bas de l'avenue du Tirage, intersection Ramuz-Tirage. Connexion avec la place de la Gare où là aussi il est imaginé de faire une interface importante, cette fois bus-train. Vous voyez le rectangle rouge qui figure sur le schéma suivant, représente les aménagements qui sont l'objet du préavis de ce soir et on comprend mieux, en tout cas c'est le point de vue de la Municipalité et des commissions qui ont entendu ces présentations, la position de ce projet par rapport, non seulement au développement que j'évoquais précédemment, mais par rapport à toutes ces liaisons qui vont également se développer et d'améliorer entre la place de la Clergère et la Gare et le centre de Pully. Une autre chose qui figure également, qui n'est pas tout à fait anodine, même pas du tout, c'est ces zones qui sont un peu hachurées brunes, Poste-Reymondin et avenue du Prieuré, liaison entre Prieuré et place de la Clergère. Vous voyez que ces zones sont hachurées, elles sont définies comme des secteurs à priorité piétons, à requalifier avec une priorité aux piétons, ça ne veut pas dire forcément que le trafic interville, trafic motorisé interville, il est sur l'avenue du Prieuré depuis la surélévation du pont, mais ce n'est pas du tout anodin de donner le même statut graphique à l'avenir – ce n'est pas le cas aujourd'hui, je le précise, si vous ne l'avez pas remarqué – pour l'avenue de Reymondin, avenue de la Poste le même statut dans l'esprit – j'y reviendrais plus tard – que l'avenue du Prieuré. C'est donc une intention qui figure déjà sur cette image de complètement requalifier l'espace du centre avec une priorité aux piétons, aux activités, à la convivialité. Je vous laisse lire les petits chiffres qui sont dans les pastilles noires. Ça situe de manière schématique les projets importants qui vont attendre non seulement la Municipalité, même votre Conseil ces prochaines années. Le un je vous le dis, pour ceux qui ont de la peine à lire. C'est la rue de la Poste qui doit devenir un espace central attractif. L'idée dans les études qui vont être développées, c'est de changer l'équilibre entre la surface dévolue aux piétons et la surface dévolue au trafic motorisé. On vient de recevoir le résultat d'étude que beaucoup d'entre vous attendaient avec impatience et la Municipalité aussi – et je m'empresse de le dire – un des résultats de ces études et de ces réflexions, notamment sur le trafic est justement cette image et l'image qui suivra. Le premier résultat de ces réflexions ont conduit la Municipalité, pas plus tard que ce matin en séance, à mettre en priorité le projet de requalification de l'avenue de la Poste, ça veut qu'il y a un mandat qui va être donné très prochainement pour nous faire des propositions de réaménagement de cette avenue de la Poste. Le deux c'est l'avenue du Prieuré ; vous la connaissez, elle est entrain de se terminer, entièrement piétons, liée à la surélévation du pont. Le trois c'est la place de la Gare, c'est évidemment un autre espace stratégique important qui est appelé à se transformer avec, évidemment, les constructions qu'on espère qui seront issues du prochain plan de quartier qui sera soumis à votre Conseil. Et évidemment surtout, une requalification complète de cette place de la Gare, notamment avec probablement la suppression de la trémie qui donne accès au parking et qui fait un trou dans cette place. Evidemment avec la construction d'un nouveau bâtiment qui serait à la place du bâtiment Gare 2 qui a été détruit, on a une opportunité de donner une nouvelle dynamique à cette place, une nouvelle attractivité avec des commerces qui s'ouvriront sur cette nouvelle place et à moyen ou plus long terme la connexion avec un nouvel interface bus qui devrait prendre place à l'emplacement du haut de Ramuz de la COOP actuelle. Voilà, autrement, la place de la Clergère, peut-être encore juste un mot, c'est évidemment aussi un espace important qui va faire l'objet d'une requalification, je dirais même que cet

espace c'est celui qui a généré toutes les réflexions sur ce triangle du centre ville. Parce qu'au fond l'idée c'était de préparer un projet de requalification de la place de la Clergère dans la perspective de faire passer l'axe fort de transport de transports publics et de fil en aiguille on s'est dit qu'on ne peut pas se limiter à cette place ; il faut qu'on fasse une réflexion sur tout le centre. C'a été cet étape dont on a pu parler à votre Conseil, des études tests qui se sont déroulées pendant toute l'année 2011 et une partie de l'année 2012 et suite à ces études tests, une autre étude sur la gestion du trafic au centre ville a été confiée, dont les résultats viennent de nous parvenir et qui nous permet finalement d'aboutir à un tout qui nous paraît assez cohérent et qui commence à prendre forme. Peut-être que l'on peut passer rapidement à la suivante, pour ne pas y passer la nuit, c'est l'énumération des principaux points qui seront des projets dans les années à venir. La suivante est une autre illustration de ce triangle, au fond, du centre ville de Pully où on retrouve, du point de vue des couleurs, pour une fois avec une volonté, vous voyez un même statut quelque part entre l'avenue du Prieuré, une partie de la place de la Clergère, la rue de la Poste et l'amorce en direction de Reymondin. C'est donc à nouveau une fois illustrée cette volonté de rendre ces espaces avec une priorité, plutôt piétons et activité. On retrouve là la place de la Gare avec ce rectangle qui figure un terminal bus qui remplacerait, au fond, l'alignement actuel des bus 4 et 25 le long de l'avenue de Ramuz et on revoit figurer aussi schématiquement ces liaisons piétons. La requalification, mais c'est schématique évidemment, de la place de la Clergère avec ces liaisons qui traversent la voie en direction de l'Octogone et du futur quartier qui devrait se développer sur la place de la Clergère Nord à l'emplacement du parking actuel. Ce qui est moins visible ici c'est le Nord de la Migros, cette partie Nord le long de l'avenue de Lavaux qui est à peu près le fond Nord du magasin Migros aujourd'hui, puis les immeubles qui suivent, il y a aussi des perspectives à plus long terme de pouvoir reprendre ces parties de plan de quartier et au fond les faire évoluer vers des bâtiments qui s'ouvrent sur l'avenue de Lavaux avec aussi potentiellement le développement d'un certain nombre d'activités. Ce qui est aussi de nature à changer tout le contexte de l'avenue de Lavaux, notamment la partie sud de l'avenue de Lavaux entre le Tirage et la Clergère. Je vais me risquer après, pour abrégé un tout petit peu – ça fait deux fois que je le dis, mais je ne le fais pas – à passer au suivant et me risquer à présenter quelques images. Alors précaution de langage, ces images ne sont pas ce qui va être réalisé dans 3 jours, c'est des illustrations qui ont comme seul but de montrer un état d'esprit que l'on veut donner à ces lieux. Vous reconnaissez la place de la Gare vu depuis le giratoire actuel, un peu plus en arrière avec le bâtiment aujourd'hui qui est le bâtiment à miroirs avec ici un escalier de liaison entre la place de la Gare et la place Neuve. Puis on aperçoit un bâtiment relativement haut, que certains ont déjà pu voir, non seulement la Commission d'urbanisme. Et surtout on voit beaucoup de piétons, l'idée est de montrer que c'est un état d'esprit qui change complètement pour l'espace public où on voit des traitements des surfaces qui sont différentes, éventuellement des pavés. La suppression de la trémie au parking qui permet, évidemment, des réaménagements de cette place et une nouvelle convivialité à cette place. Voilà un tout petit peu dans quel état d'esprit les projets vont être développés. La suivante c'est le même type d'image sur la rue de la Poste vue en direction de la gare, alors encore une fois c'est n'est pas la traduction d'un projet finalisé, mais de nouveau un statut de la rue qui doit changer avec un statut notamment du trafic qui est différent, probablement – ce n'est pas encore défini – une zone 30 km/heure. Est-ce que c'est une zone avec la priorité aux piétons ce n'est pas exclu, mais ça pose peut-être des problèmes avec le passage des bus, mais ça illustre dans quelle direction vont évoluer ces projets. Puis une dernière image qui est la place de la Clergère, alors évidemment, la place de la Clergère est un axe routier et transports publics important, mais malgré tout on peut

revoir complètement l'aménagement pour la rendre beaucoup plus conviviale qu'elle est aujourd'hui, qui est une place très circulation, très bitume, alors qu'on peut envisager des aménagements avec des plantations, avec des petites structures de type kiosque ou autres et des arrêts de bus et des pigeons qui picorent. C'est tout pour la présentation. L'idée ce n'est pas évidemment, ce n'est pas l'objet de ce soir, de discuter de chacun des projets qui viendront. La Municipalité travaille actuellement sur la communication sur ces – pas encore projets – mais sur ces intentions. Communications encore plus détaillées, plus complètes au Conseil communal, à la population. On est train de travailler, de réfléchir à quel support est le plus adapté, pour quel public, mais évidemment cette intervention ce veut une introduction pour essayer de mieux comprendre dans quel contexte se postent ces escaliers d'accès aux quais, cet ascenseur, c'est dans un contexte global de développement et de perspectives d'améliorer la qualité du centre ville.

La Présidente invite le rapporteur de la commission ad, Monsieur le Conseiller Léopold CORDEY à venir à la tribune pour nous faire un compte-rendu succinct des délibérations.

Monsieur Léopold CORDEY :

J'ai le plaisir de vous présenter l'opération, cette requalification des espaces publics et accès aux quais. D'emblée la commission qui s'est réunie le 7 mars à la Damataire, a rencontré évidemment, Monsieur Martial LAMBERT et Monsieur le Syndic, ainsi que ses principaux collaborateurs et nous avons eu droit à une instruction particulière évidemment, parce qu'on ne peut pas aborder ce préavis sans qu'il soit procédé, préalablement à l'examen, ce que vient de faire Monsieur le Syndic, c'est-à-dire dans le fond, en résumé, de parler du développement au centre de Pully. Donc, il faut bien comprendre tout ce préambule, tout ce préalable avant de pouvoir parler de ce préavis qui est en somme la première concrétisation de cette politique-là. Donc, je dirais que la commission était tout à fait consciente de ce problème puisqu'elle a pris acte que la Municipalité était bien consciente de l'effort qu'il restait à faire concernant en matière de communications et d'informations, principalement du Conseil communal. Ce qu'elle ne manquera pas, ou ce qu'elle a fait maintenant, de communiquer son plan d'action et évidemment il y aura encore des suites inmanquablement avec toute la succession, on peut bien l'imaginer, de tous ces plans de quartier qui viendront, disons, devant ce Conseil. Donc, si j'en viens à l'objet, c'est-à-dire à la requalification des espaces et les accès aux quais. Je dois dire que vous avez – je le dis en résumé – ces interfaces de la Clergère et de la Gare qui sont les essences essentielles et par ces deux interfaces, il faut par ce préavis on favorise, on facilite la mobilité douce. Ces accès aux quais, si je prends le quai Nord, vous avez du côté de Verdaine un escalier qui descend sur le quai Nord ou quai 2. Il y a évidemment un ascenseur qui débouchera sur la place Neuve à l'endroit où il y a Visatab à peu près, donc c'est extrêmement pratique et à l'extrémité du quai quand on vient du sentier ou le chemin du Coteau depuis ce sentier même un accès direct sur le quai. Ce qui donc aussi est intéressant. Si on prend le quai 1, en face du sentier du Coteau vous avez un accès escalier par l'avenue des Collèges, qui là aussi permet depuis les collèges d'accéder directement au quai, ce qui est très intéressant pour ceux qui vont à la gare. De ce côté-là il y a déjà un ascenseur, donc la question qui se posait pour les handicapés est tout à fait résolue, en tout cas à ce niveau-là. Donc, il est clair, que ce préavis est la concrétisation, disons, de cette phase qui s'appelle, bien sûr, phase une des travaux. CHF 4'295'000.00 qui ont fait l'objet d'une discussion je dirais succincte, puisque c'est sur la base d'estimations faites par des bureaux techniques qui sont des spécialistes en la matière, mais évidemment il y aura par la suite, pour la Municipalité, disons toute la procédure, soumission, selon les règles en la matière. Donc, on a retenu à

la commission que dans le fond ce préavis est en somme une anticipation sur le développement futur et finalement que les objectifs de développements étaient avec cette requalification, cette densification, apporter quelque chose d'important pour ce développement du centre. Maintenant on a procédé aux questions et réponses, vous avez eu l'occasion de le voir. Je pense que quand il s'agit des CFF, on fait beaucoup pour eux. On a un peu subi la situation qui a été générée par le rehaussement des ponts et il est clair que dans le cadre de la commission on estime que le million est peu de chose, mais on aimerait voir aussi de la part des CFF une prestation à Pully, puisque la Municipalité revendique aussi, comme tout le monde je pense ici, le fait que Pully soit une ville centre, alors une ville centre comme Pully, comme Lausanne, comme Renens, comme Morges et c'est pour ça que je disais en ayant un peu le même statut vis-à-vis des CFF que les trains qui s'arrêtent là, s'arrêtent aussi chez nous. Il s'agit, évidemment, d'un problème CFF, on ne peut pas nous avoir la prétention de porter un amendement ou de faire une proposition dans ce sens, si ce n'est de demander à la Municipalité de bien défendre ses intérêts sur ce plan-là. Le Syndic a pu nous dire quand même que les CFF entendent bien développer en tout cas les REV, ce que vous connaissez peut-être ces trains « vaudois ». Ces trains s'arrêtent en tout cas deux fois par heure à Pully actuellement, mais il semblerait qu'à terme, sans savoir exactement quand, ils vont les doubler. Mais, ce qui serait intéressant aussi c'est les trains à deux étages, s'arrêtent ici, puisqu'ils vont jusqu'à Genève. Donc c'était un des points que nous avons aussi développé et les questions par exemple, il a beaucoup d'escaliers, on ne pourrait pas prévoir des rampes pour les handicapés. Cette question à là aussi examinée et vu on ne peut pas dire que ce soit un gros problème puisqu'il y a des ascenseurs aussi des ascenseurs sur le quai 1 que sur le quai 2. Il a été relevé que la passerelle Verdaine était encore dans un triste état et que ce n'est pas la veille d'une réfection de cette passerelle, qui elle aussi joue un grand rôle au point de vue de la relation entre le village, la passerelle et l'accès aux quais. Maintenant le point à mes yeux, enfin celui de la commission aussi, le plus important c'est quand même le cheminement qui est établi, je dirais, à niveau depuis la passerelle Verdaine jusqu'à la place Neuve, puisque depuis, je crois, 1986, il avait été prévu de faire un passage horizontal entre le niveau que vous allez près de la Banque Raiffeisen ou Verdaine jusque sur la place Neuve. Ce problème n'a jamais pu être résolu, par la présence des deux petites villas qui sont en dépression dans le secteur et là avec ce projet évidemment on peut avoir ce passage, qui est donc un gros plus pour la commune. C'est important de la savoir et ça permettra de bien faire fonctionner les cheminements, la mobilité douce entre ces interfaces qui sont la Clergère et la Gare. Je dirais qu'on a aussi insisté pour la végétalisation de l'espace, parce que c'est un peu bétonné tout cela et là également, les commissaires ont demandé que la Municipalité soit attentive à remettre des bacs à fleurs ou fleurir. Il est clair qu'il y a quand même la végétalisation des murs qui est prévue, mais il semble que c'est peu dans ce que nous avons pu voir. En suite, la conclusion, la commission à l'unanimité a décidé aux conclusions du préavis de la Municipalité.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Jean-Marc DUVOISIN demande la parole :

La Présidente lui demande sur quoi porte vos points, est-ce que c'est une remise en cause de la compétence du Conseil communal ? Est-ce que c'est de la non-conformité au droit ? ou est-ce que c'est un problème de forme ?

Monsieur Jean-Marc DUVOISIN renonce à prendre la parole.

La discussion n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Jean-Marc DUVOISIN demande la parole :

C'était simplement pour signaler au Conseil que la Commission d'urbanisme, même si elle n'était pas directement sollicitée dans le préavis, a siégé pour discuter de ce problème et cette commission regardé essentiellement le problème urbaniste du projet et pas l'aspect financier. A l'unanimité la Commission d'urbanisme accepte ce préavis.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

En fait, je tiens à relever deux points. Le premier ça concerne l'accessibilité au quai n° 2, donc côté Nord. En étudiant le plan on voit qu'il y a surtout des escaliers, il y a un ascenseur, mais il n'y a pas de rampe. Je demande quand même à la Municipalité si elle ne peut pas faire l'impossible pour y mettre une rampe. On parle toujours des fameux handicapés. C'est vrai que des personnes en chaises roulantes ils en n'existent pas tellement que ça. Mais, des gens à mobilité réduite à Pully, je pense qu'il y en a un certain nombre, ceux qui ne sont pas à mobilité réduite c'est aussi des gens qui se rendent à la gare, par exemple, des parents avec poussette, des voyageurs avec leurs valises, des personnes qui ont peu de peine et également les cyclistes. Je pense que les personnes en chaises roulantes ça va être effectivement difficile parce que la dénivellation de la pente sera trop importante et pour cela eux auront l'ascenseur. Mais vraiment je vous demande de bien vouloir étudier la possibilité de mettre une rampe. La deuxième chose ça serait, comme l'a dit Monsieur CORDEY, c'est l'arrêt des trains à deux étages. Comme vous l'avez dit Monsieur le Syndic, en introduction, Pully étant une ville centre, on pourrait quand même imaginer qu'à brève échéance, peut-être avec un appui fort de la Municipalité, je suis sûr que vous avez une certaine influence même auprès des CFF, que ces trains à deux étages s'arrêtent dans les moments clés aussi à Pully, de sorte que nous ayons quatre trains par heure. Je crois que ça serait extrêmement apprécié par les voyageurs et surtout par toutes les personnes qui se rendent à leur lieu de travail, sur Genève ou sur la Suisse allemande. Donc, je remercie beaucoup d'étudier la chose et je vous remercie de votre attention.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Je répondrais à la première question et dans sa grande sagesse, Monsieur le Syndic répondra pour les CFF. Sachez, Madame la Conseillère, que nous sommes très sensibles au confort des personnes à mobilité réduite. Mais malheureusement une rampe n'est pas possible techniquement dans le projet qui nous occupe. Il y a plus de 6 mètres de différence de niveau à gravir avec une pente réglementaire, vous le savez très Madame KUONEN, de 6 % au maximum ce qui représenterait une rampe d'une longueur de 100 mètres, en clair, nous n'avons malheureusement pas la place. Je ne veux pas vous faire de promesse.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN :

Avec l'introduction de mon collègue, je ne peux plus reculer. Je ne peux pas répondre à la place des CFF, Madame KUONEN, je pris note de votre remarque sur la fréquence des trains à la question des horaires. Cette question, et comme l'a dit le président de la

commission, aussi a été discuté en commission. Alors je ne sais pas quel est le pouvoir d'un syndic vaudois sur la grande régie. On verra. On le va tester. Mais, ce que je peux dire, c'est que les CFF sont tout à fait conscients des limites de leur offre actuelle. Ils ont du reste un projet que vous connaissez peut-être qui s'appelle « Léman 2030 » de développement de l'offre dans tout l'arc lémanique. Parce qu'ils sont tout à fait conscients que l'offre actuelle ne correspond plus aux besoins et à l'utilisation, notamment par le fait l'utilisation des transports publics et les CFF en particulier à augmenter de manière extrêmement forte ces cinq et dix dernières années. Donc, les CFF s'y préparent. Ils prévoient, progressivement, l'introduction de mesures de renforcement de l'offre d'ici à 2018 pour les premières et 2030 – d'où le nom du projet – pour les suivantes. Notamment, pour les trains à deux étages, on va voir ce qu'il est possible de faire. Evidemment de la Municipalité de Pully ne peut pas décider ça par sa seule influence, ça s'inscrit dans tout un contexte de réseaux, mais on mettra cet objet sur la table. Pour les trains régionaux, les REV ou RER qui sont aujourd'hui à la demi-heure, il est prévu effectivement de les passer à un rythme de tous les quarts d'heure à un horizon relativement court. Vous me direz tout est relatif, par que c'est l'horizon, sauf erreur de mémoire, à 2017. Donc, c'est relativement proche, par rapport à d'autres projets qui sont plus longs. En tout cas, les CFF travaillent d'arrache-pied à l'augmentation et à l'amélioration de leur offre.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

J'aurais quand même souhaité répondre à Monsieur le Municipal Martial LAMBERT. Alors il est vrai que une pente de 6 % c'est pour les chaises roulantes, mais que les CFF, en général, font une pente de 10 à 12 %, donc qui n'est pas accessible pour les chaises roulantes, mais c'est accessible pour les autres personnes qui ont une mobilité plutôt réduite. Donc peut-être que ça c'est envisageable et cela ne prendra pas 100 mètres.

Madame Simone COLLET demande la parole :

L'aménagement des nouveaux accès aux quais de la gare, ainsi que les passages et liaisons y relatifs, représentent à coup sûr sur une amélioration du confort des usagers. Il y a lieu de féliciter la Municipalité pour ce projet pertinent qui vient à son heure dans un contexte où le nombre de voyageurs est en effet en constante progression. Il apparaît cependant que, pour l'instant, tels que présentés dans ce préavis, ces aménagements de la gare font la part belle surtout au béton, sans qu'en contre-partie soit introduit une meilleure référence à un environnement naturel dans vaste périmètre où il serait nécessaire. Il manque, en effet, dans ce projet pour notre bonne ville de Pully l'harmonie, la diversité et l'équilibre qu'apportent les éléments naturels, arbres, plantes et fleurs en nombre suffisant. En outre, il faut savoir que des murs nus représentent en l'état une véritable invitation au tag, un fléau aussi coûteux que inesthétique. Ces surfaces pourront, nous dit-on, être végétalisés, heureusement il existe aujourd'hui effet un large choix de glycines, plantes grimpanes et autres végétaux auxquelles on pourrait faire recours, tout en nous souvenant que des verticaux végétalisés ne sauraient à eux seuls constituer un véritable biotope. Pour le bien-être des habitants, veillez à préserver un environnement naturel et vivant, bref à garder, soigner et maintenir la vie en ville.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Je me permets de vous livrer mes réflexions sur les travaux exécutés à Pully sous la houlette des CFF. Dans les années 1986 et 1988, j'ai présidé la commission ad hoc qui a rapporté à notre Conseil sur le préavis portant sur la réfection du pont CFF ch. du Château-Sec, av. des Deux-Ponts et av. des Cerisiers. A mon grand désappointement,

ainsi qu'à celui de Monsieur Jean CHEVALLAZ, alors Municipal des travaux, et pour bien d'autres usagers, la barrière qui fut posée, par les CFF, n'a convaincu personne, la visibilité tant depuis le haut du Château-Sec que de l'av. des Deux-Ponts était très réduite. Ceci a créé de nombreuses altercations entre les conducteurs de véhicules qui se trouvaient nez à nez au milieu du pont. Aujourd'hui, c'est un nouvel aménagement que nous avons « étrenné », mais quel cadeau !.. Les parapets sont recouverts de tôle ajourée, perforée rendant la visibilité quasiment nulle, ce d'autant plus que chaque entrée est assortie de goulets – sortes d'entonnoirs – de plus d'un mètre de haut, rendant la visibilité quasiment nulle. C'est pourquoi, je ne peux accorder ma confiance à ce projet « tout béton », dont notre régie fédérale serait l'instigatrice, et voterais NON audit préavis. Par ailleurs, je reviendrais sur cette intervention au point « Divers » de l'ordre du jour.

Monsieur Pascal PFISTER demande la parole :

A la vision de ces dessins de synthèse qui sont très bien faits, je constate une chose, c'est que tous ces ouvrages en béton sont à ciel ouvert. Hormis le fait que ça se dégrade assez vite, je pense aussi que, vu certaines conditions saisonnières, la neige, les feuilles mortes en automne également, est-ce que la Municipalité est bien consciente de l'entretien que ça peut apporter, surtout que si les gens se précipitent un petit peu pour prendre leur train le matin à 6 heures 30 et que le préposé avec la petite pelle pour racler les marches ne soit pas aussi matinal. Tout ceci risque de fonctionner un peu, je dirais, dangereusement, glissades et autres. Pourquoi n'a-t-on pas, peut-être essayé de plus incorporer ou bâtir ou couvrir ces ouvrages pour limiter l'entretien et les glissades. Une petite réflexion que je me suis faite et je trouve un peu dommage. Cela permettrait de maintenir une plus grande pérennité des ouvrages s'ils ne sont pas à ciel ouvert.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

J'espère rassurer Monsieur le Conseiller Marcel PASCHE. Il doit être bien clair pour tout le monde ce soir que les travaux sont contrôlés et dirigés par la Commune et non pas par les CFF. Je répondrais également à Madame la Conseillère Simone COLLET, nous allons agrémenter le béton, effectivement, avec des plantes grimpantes, enfin d'enjoliver le cite. Je vous rassure, le projet aura un bel aspect et en tout cas les plantes grimpantes, comme vous l'avez très justement dit, sur le plan des incivilités empêcheront les graphitis. Je suis d'autant plus motivé.

Monsieur Jean-Marc PASCHE demande la parole :

J'ai une question. Je ne sais pas si elle est à l'adresse du président rapporteur de la commission ou un membre de la Municipalité. Je lis en page 26 du préavis, au point 4.5. « *Le quai Nord ne dispose aujourd'hui d'aucune liaison directe à la place Neuve et aux nombreux commerces et logements du secteur. Son unique escalier d'accès au Nord des voies est peu visible, en discontinuité de l'escalier d'accès au passage inférieur, et ne relie la gare qu'à des cheminements piétonniers labyrinthiques et peu amènes. Enfin, le quai Nord ne dispose d'aucun aménagement pour personnes à mobilité réduite assurant un accès direct à la place Neuve. On compte pourtant de nombreux services nécessitant de tels aménagements dans le secteur, notamment un EMS, une crèche, et un supermarché* » Alors je sais bien que l'on peut difficilement atteindre la perfection. Donc, je vois que l'on corrige les erreurs du passé. Erreurs qui pourraient peut-être être prévisibles, ça peu importe. Ma question à la suite : Si vous deviez pointer des faiblesses dans le projet actuel, qui pourrait dans 10 ou 15 ans figurer dans un texte de préavis demandant des corrections, où est-ce qu'on pourrait les trouver dans ce projet ?

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

J'ai eu un peu de mal à comprendre la question. Mais je dirais que l'objectif de la Municipalité ce n'est pas de corriger les erreurs du passé. On n'est pas là pour faire le procès de nos prédécesseurs. Du reste, un des éléments importants qui est prévu dans ce projet et prévu dans le plan de quartier de l'époque, début des années 80, c'est la passerelle horizontale qui lie la place Neuve au secteur du Pré-de-la-Tour, Raiffeisen. Dans le plan de quartier, cette liaison est prévue et ne s'est jamais faite au fil des années, je ne peux pas l'expliquer. Donc, nos prédécesseurs avaient aussi pensé à un certain nombre de développements. Pour le reste, nos successeurs dans 20, 30 ans ou peut-être avant, jugeront nos projets. Nous aujourd'hui on s'adapte à une évolution du centre ville qui est prévisible ou en tout cas souhaitée. Et surtout, ça a été rappelé par quelques uns, une évolution des habitudes de transports. Contrairement à ce qu'a dit votre président, je le contredis en tout respect et amitié, mais ce n'est pas le projet des CFF, c'est un projet pour les Pulliérans et les Pulliérans qui est destiné à améliorer l'accès à un mode de transport qui se développe, heureusement de manière forte. Alors, maintenant je ne sais pas quels défauts on constatera à notre projet dans 20 ou 30 ans, c'est un peu difficile et pour la Municipalité et encore plus pour votre président, de répondre à cette question. J'espère que le projet, que ce projet a un minimum de défauts et puisqu'on prendra note d'un certain nombre de remarques, notamment la question des couvertures dans le cadre du développement du projet, si c'est opportun ou pas, coûteux, inutile, mais en tout cas la remarque est pertinente et on analysera cette question, comme la question des plantations dans le développement du projet.

Monsieur Jean-Marc PASCHE demande la parole :

Puisque ma question n'était pas très claire, je vais essayer de la clarifier. Que l'unique escalier d'accès au Nord des quais était peu visible, je pense que ça pouvait se voir bien avant qu'on nous soumette ce préavis. Qu'il y ait des discontinuités on pouvait le savoir. Que le chemin piétonnier était labyrinthique et peu amène, ça pouvait se voir. Qu'il n'y avait pas d'aménagement pour les personnes à mobilité réduite, ça pouvait se voir et les personnes à mobilité réduites ne sont pas nées depuis. Qu'un EMS, une crèche et un super-marché se trouvent sur la place Neuve. Je pense que c'est une surprise pour personne. Ce que je voulais savoir tout simplement, c'est si on avait aujourd'hui quelque part estimé, corrigé des risques qu'on pense pouvoir prendre. C'est-à-dire que, où sont les erreurs ? Est-ce qu'on se pose des questions de ce type là et lesquelles ? C'est simplement ça.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

On se pose des questions dans l'élaboration du projet de faire le meilleur projet possible en 2013 en fonction des contraintes et des objectifs de 2013 auxquelles doit répondre ce projet. Je vous dis que les clients de l'EMS ne sont pas les clients les plus fréquents du train. Ceux de la crèche non plus. Ceux qui avaient conçu le quartier, encore une fois l'utilisation de l'attractivité de la gare CFF en 1980 n'est pas celle de 2013 ni encore moins des perspectives de 2020 au 2030. C'est là-dessus que l'on travaille. Du point de vue d'aujourd'hui en 2013, on essaye de faire le meilleur projet possible avec ce que l'on connaît aujourd'hui et ce que l'on prévoit pour demain, après-demain on verra si on s'est trompé ou pas. On ne peut pas faire différemment. On ne construit pas par rapport à ce qui s'est fait avant. On le construit par rapport à ce que l'on veut faire aujourd'hui et pour demain.

Monsieur Pierre-William LOUP demande la parole :

J'ai été très intéressé par le discours de notre Syndic. Au départ, dans ce sens qu'on avait l'impression que on partait dans une très bonne direction. C'est-à-dire, voir Pully avec un urbanisme moderne, beau, agréable. En fait, quand on continue la discussion, j'ai l'impression qu'on ne parle plus que des moyens de transport, de communication. Il n'y a plus que ça qui compte. Personnellement, il me semble que les moyens de transport, les corrections, c'est très important, mais elles doivent suivre une idée urbanistique de tout le centre de Pully, autrement on ne va pas régénérer le centre de Pully en faisant quelques escaliers qui permettent d'aller mieux à la gare.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN, demande la parole :

Personnellement j'ai entendu la remarque de Monsieur le Conseiller LOUP, qui a évidemment le droit de donner son avis, il est là pour ça. Il est même payé pour ça, peu mais ça c'est votre problème. Les questions de mobilité et d'urbanisation sont étroitement liées. J'ai envie de dire, si les Pulliérans ont envies de laisser Pully comme Pully est aujourd'hui et dire que finalement ce développement ça ne nous branche pas tellement. De prévoir une perspective d'amélioration de sa gare et des accès aux transports publics et transports CFF, ce n'est pas forcément pertinent. C'est ça la difficulté de ce préavis, anticiper. On croit à ce développement, encore une fois, que l'on veut qualitatif, mais aujourd'hui on ne peut pas planifier sans réfléchir à la mobilité, donc aussi aux transports publics. La France est de ce point de vue-là, dans une situation catastrophique dans certaines agglomérations, pas partout. Parce qu'ils ont urbanisé, urbanisé et urbanisé et tout d'un coup ils se sont dit « zut ça commence à coincer avec les voitures ». Ils nous envient, franchement, malgré tous les défauts et la saturation de notre réseau CFF. Personnellement j'ai été récemment en France où j'ai entendu, notamment, un responsable du réseau 2030. Les français sont admiratifs comme d'autres pays parce que on a un réseau, il est vrai qu'on a d'autres problématiques. Ce n'est pas le but ici de dire, il y en a point comme nous. Mais parce qu'on a un réseau qui est dense, ferroviaire et transports publics. Et l'urbanisation aujourd'hui, elle doit se faire de manière coordonnée avec la mobilité. Evidemment, les projets dont j'ai fait état en introduction, ils vont se développer au fil des ans. On sait que ça prend un certain temps pour arriver à des réalisations. Mais on anticipe le préavis aujourd'hui, parce qu'on croit à ces développements et que l'on croit qu'il est nécessaire, pas juste à cause du million des CFF, il faut bien être conscient de ça, c'est une opportunité. C'est un projet, cette requalification, qui est inscrit dans le projet d'agglomération 2012, que l'on vient de déposer à la Confédération, dont on ne sait pas ce qu'en dira la Confédération, et même si la Confédération applaudit des deux mains, ce qu'on est à peu près sûr, c'est qu'elle ne pourra pas subventionner à cette hauteur même les bons projets. Donc, l'idée c'est de dire, plutôt prendre le million sur les CFF, qu'un hypothétique CHF 200'000.00 de la Confédération en 2020. Mais la pertinence de ces accès et leur nécessité, la Municipalité en est convaincue. Je ne sais pas si j'ai répondu. Mais les deux, urbanisation et transports, sont évidemment intimement liés.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion sur le fond et passe au vote.

Les conclusions de la commission ad hoc étant les mêmes que celles du préavis la Président s'abstient de les relire.

La Présidente : Les Conseillères et Conseillers qui sont d'accord avec les conclusions du préavis de la Municipalité, sont priés de le manifester en levant leur carton orange.

Les conclusions du préavis 02/2013 sont acceptées à une large majorité, 3 voix contre et 3 absentes.

4.11. Préavis 04/2013 Réaménagement et transformation des bibliothèques communales et scolaires

La Présidente invite le rapporteur de la commission ad hoc, Monsieur le Conseiller Lilian GEOFFROY, à venir à la tribune pour nous faire un compte-rendu succinct des délibérations.

Monsieur Lilian GEOFFROY :

Vous avez tous reçu le rapport relatif à ce préavis, je ne m'étendrai pas sur ses termes. Nous avons constaté avec satisfaction que les promoteurs de ce projet ont fait preuve de pragmatisme en limitant au maximum la dépense à l'essentiel à court terme, répondant aux exigences du canton en matière de bibliothèques scolaires et en procédant ensuite aux travaux d'entretien des locaux de la bibliothèque communale motivés par leur vétusté. Prévoyant, enfin, l'acquisition de mobilier modulable, donc éventuellement réutilisable en fonction d'une évolution future. Nous avons également constaté la création de postes informatiques au sein de la bibliothèque scolaire. Les jeunes vont plus souvent chercher l'information sur le net plutôt que dans les livres, motivant ainsi leur passage à l'âge adulte où ils supplanteront le livre papier par la lecture sur ordinateur. Aussi la commission s'est prononcée à l'unanimité à l'opportunité de cette demande à laquelle elle souscrit à l'exemple de la Commission des finances.

La Présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

Les conclusions de la commission ad hoc étant les mêmes que celles du préavis la Présidente s'abstient de les relire.

La Présidente : Les Conseillères et Conseillers qui sont d'accord avec les conclusions du préavis de la Municipalité, sont priés de le manifester en levant leur carton orange.

Les conclusions du préavis 04/2013 sont acceptées à l'unanimité.

4.12. Propositions individuelles

Nous arrivons, maintenant au point « Propositions individuelles. La Présidente rappelle

que ce point est consacré uniquement aux initiatives, c'est-à-dire aux postulats, interpellations et motions.

Comme annoncé en début de séance, nous allons passer au traitement deux interpellations qui nous ont été remises par écrit.

Première interpellation : Interpellation de l'UDC sur la nouvelle politique des déchets de Pully.

La Présidente rappelle que l'art. 70, spécifie qu'un conseiller peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration. L'interpellation peut être développée séance tenante ou lors de la prochaine séance si celle-ci est appuyée par cinq membres au moins.

La Présidente demande que celles et ceux qui appuient cette interpellation lèvent le carton orange.

Chacun a reçu le texte de l'interpellation. La Présidente invite Madame la Conseillère Annie MUMENTHALER à développer son interpellation. Elle peut rester à sa place si elle le désire.

Madame Annie MUMENTHALER :

Merci, Madame la Présidente, je peux ainsi avoir la Municipalité en face de moi. Vous avez tous reçu cette interpellation par courriel, du moins je l'espère. Je ne vais donc pas en faire la lecture intégrale ce soir. Je rappellerais, cependant, que cette interpellation concerne deux points de la nouvelle politique des déchets mise en vigueur à Pully le 1^{er} janvier 2013. D'une part, il s'agit du système de calcul de la taxe de base choisi par la Municipalité. Le choix du calcul de base des déchets sur le volume bâti est mise à mal par la directive de l'office fédéral OFEFP publiée en 2001. Je vous ai joint le schéma illustré de cette directive avec l'interpellation. L'option du calcul selon le volume bâti se situe en avant-dernière position sur le schéma, sur cette option de calcul pris en compte. La Municipalité a choisi en fait la formule la plus facile à appliquer et la moins onéreuse pour l'administration communale, sans prioriser simultanément la mieux adaptée et la plus juste pour les citoyens. Elle fait fi de la règle du pollueur-payeur. D'autre part, l'interpellation met en cause, également, l'achat obligatoire de conteneurs par les propriétaires. Les législations fédérale et cantonale ordonnent aux communes de taxer les sacs et d'en imposer l'usage, mais ne les autorisent pas pour autant à forcer les propriétaires à l'achat d'un conteneur. Ce serait un nouvel impôt déguisé. Bien des propriétaires ont des problèmes pour entreposer ces conteneurs, j'en veux pour preuve les maisons du centre de Pully ou du hameau du port. La Municipalité se dit prête à dispenser certains propriétaires, ce sera donc au cas par cas. Autant dire que l'administration sera vite débordée avec ces demandes d'exception et les nombreux recours suite aux décisions de la Municipalité au cas par cas. En conclusion, l'UDC qui, je le rappelle demandait le report en 2014 de cette nouvelle politique des déchets pour une meilleure réflexion avant l'application, demande ce soir à la Municipalité de réajuster certains paramètres de cette nouvelle politique des déchets, incompatible avec le droit fédéral. En tout premier, le choix du calcul de la taxe de base sur le volume bâti.

La Présidente demande à Monsieur Marc ZOLLIKER si il aimerait répondre immédiatement ou, au plus tard, au cours de la séance suivante comme le stipule l'article

70, al. 3 de notre règlement.

Monsieur Marc ZOLLIKER :

Je vais immédiatement répondre à l'interpellation de Madame Annie MUMENTHALER au nom de l'UDC, pour ma part au nom de la Municipalité, parce que je crois que nous avons tous les éléments en mains pour répondre à cette interpellation. Je remercie Madame Annie MUMENTHALER de m'avoir transmis son interpellation il y a déjà une semaine. J'espère que je ne vais pas lasser votre Conseil ce soir, puisque ma réponse sera relativement longue et que ce sujet a déjà été longuement débattu à diverses occasions au sein de ce Conseil et notamment dans le cadre de la discussion du préavis 13/2012 sur l'introduction du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets qui a été traité lors des séances du 10 et 31 octobre 2012. Je me permettrai aussi de rappeler que à cette occasion le préavis en question avait été adopté par ce Conseil à une large majorité.

En ce qui concerne la taxe de base, les directives de l'Office fédéral de l'environnement sont des documents d'aide à l'exécution dont le but est le suivant : «Ils garantissent dans une grande mesure l'égalité devant la loi et la sécurité du droit tout en permettant de trouver des solutions flexibles et adaptées aux cas particuliers. Si les autorités d'exécution les prennent en considération, elles peuvent partir du principe qu'elles exécutent conformément le droit fédéral. ». Par ailleurs, la légende de la figure présentée mentionne que cette dernière est indicative et la directive dont elle est tirée stipule également que : « Pour la taxe de base, l'éventail de critères de calcul envisageables est plus large et leur choix plus délicat. Il est important de créer le moins de catégories possibles et de réduire autant que possible les frais d'administration et de mutation. ». Or c'est bel et bien pour ces raisons que la taxe de base selon le volume ECA a été proposée par la Municipalité. En effet, le système choisi est le plus simple possible, vous l'avez dit, pour éviter des charges financières importantes provoquées par le travail administratif supplémentaire qui aurait été engendré. Un autre système aurait, bien sûr, été concevable ; j'ai eu multiple occasion de le dire devant ce Conseil, mais à des coûts plus élevés. Ces montants supplémentaires auraient inévitablement provoqué des taxes plus importantes, qui elles sont répercutées sur les habitants. Comme cela a déjà été signalé à maintes reprises, la Municipalité aurait de loin préféré le système encore plus simple d'une taxe au sac restant couplée avec un impôt. Malheureusement, les bases légales en vigueur ne nous laissent pas cette marge de manœuvre. Quant à la justice d'un système ou de l'autre, je crois que je ne vais pas entrer dans ces considérations ce soir. Un des reproches les plus entendus concernant la taxe calculée selon le volume des bâtiments est qu'elle n'est pas incitative. Cependant, une taxe de base peut-elle vraiment être incitative ? La question est légitime. Or quel est l'effet incitatif d'une taxe de base au ménage ou à la personne si celles qui trient et celles qui ne le font pas sont taxées de la même manière ? C'est notamment pour cette raison que le Tribunal fédéral a jugé, dans son arrêt du 4 juillet 2011 – contre la commune de Romanel –, que les taxes de base ne respectent pas ce principe vu qu'elles ne dépendent pas directement de la production réelle de déchets et qu'elles que soient ces taxes. En effet, les seules taxes dites causales sont la taxe au poids ou la taxe au volume des déchets produits qui peuvent être couplées à une taxe de base. Outre ces aspects légaux, force est de constater que, sauf dans des cas particuliers, le volume des bâtiments influence la quantité de déchets produits. En effet, il est fréquent qu'un bâtiment volumineux puisse accueillir de nombreux habitants ou employés, qu'il renferme un nombre important d'objets ou que la propriété sur laquelle il est situé soit agrémentée d'espaces verts qui produisent des déchets végétaux. Je vous rappelle que notre Règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions autorise de

bâtir 20 % de la surface d'une parcelle, donc le reste est probablement en grande partie en espace vert. Par ailleurs, cette taxe de base n'est pas uniquement à la charge des propriétaires vu qu'ils peuvent la répercuter sur les locataires. En ce qui concerne les bases de calcul utilisées, les informations essentielles sont tenues à jour sur notre site Internet depuis fin 2012, ce site mentionne une taxe de CHF 0.28 TTC par m³. Par ailleurs, nos services répondent dans les meilleurs délais aux demandes d'informations complémentaires. Il est toutefois exact que les informations contenues dans le fascicule sur la collecte des déchets font mention d'un montant de CHF 0.27 HT par m³. En effet, afin que ce document puisse être distribué avant la fin de l'année 2012, les textes ont dû être finalisés début novembre alors que la Surveillance des prix ne nous a transmis ses remarques qu'au début du mois de décembre. Maintenant, au sujet des moyennes sur 10 ans utilisées pour calculer le montant de la taxe de base, cette technique permet de tenir compte des investissements actuels et futurs, mais aussi de l'évolution probable des coûts de gestion des déchets et de lisser les valeurs annuelles qui sont utilisées. Cette méthode est un outil de calcul et ne préjuge pas la population actuelle au profit des générations futures. En effet, selon le principe de la couverture des frais, le produit total des taxes ne doit pas dépasser, à moyen terme, les coûts totaux de l'élimination des déchets urbains. En cas de différence importante entre les charges et les revenus, le montant de la taxe sera revu soit à la hausse ou à la baisse.

Je reviens maintenant à l'obligation d'utiliser des conteneurs pour déposer les déchets. Cette obligation repose sur une base légale communale qui est conforme au droit fédéral et cantonal. En effet, la gestion et l'élimination des déchets urbains sont déléguées, dans le canton de Vaud en tout cas, aux communes qui doivent notamment organiser la collecte des déchets. Sur la base de cette délégation de compétences, le Conseil communal de la Ville de Pully a adopté le Règlement communal sur la gestion des déchets qui n'a selon mon souvenir suscité aucune question ou remarque. Ce règlement a été approuvé par la Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement, et ce règlement stipule que les bâtiments doivent être équipés de conteneurs, aux frais des propriétaires. L'obligation de s'équiper et d'utiliser des conteneurs repose ainsi formellement sur une base légale. A propos de l'important travail administratif que les demandes de dérogation auquel vous faites référence, j'ai de la peine à le voir, parce que les demandes de dérogations, les contestations et les requêtes nous ont été adressées sont peu nombreuses à ce jour. Par ailleurs, le constat que l'utilisation obligatoire des conteneurs soit un impôt déguisé est inexact vu que la Commune Pully ne vend pas de conteneurs. Cette obligation d'acquiescer des conteneurs est incitative puisqu'elle garantit en particulier pour ce qui est des immeubles à plusieurs appartements qui sont taxés aux collectes porte-à-porte, notamment pour les déchets verts qui étaient les plus présents dans les ordures ménagères. En effet, un système incitatif doit permettre aux habitants d'éliminer leurs déchets dans des conditions favorables. La mise à disposition de conteneurs facilite et encourage le tri des déchets. De même, les conteneurs sont le seul moyen de régler le problème de salubrité publique causé par le dépôt de déchets à proximité directe des habitations et cela sans supprimer les collectes porte-à-porte. En conclusion, la Municipalité profite de cette occasion de la réponse à cette interpellation, pour saluer les nombreux efforts que la population a consentis en matière de tri des déchets. Bien qu'il soit encore trop tôt pour juger de l'effet du nouveau système mis en place, une forte diminution des quantités d'ordures ménagères a été constatée lors des 2 premiers mois de l'année (- 45 %) des déchets incinérables. Le tri des déchets recyclables a en revanche fortement augmenté (+ 27 %). Par ailleurs, très peu de sacs non conformes ont été retrouvés au cours des collectes porte-à-porte. Ce vif succès, qui dépasse nos attentes, vient principalement de la participation active des habitants dans la mise en

place de cette nouvelle politique de gestion des déchets. Cette réussite montre également que le système mis en place fonctionne et qu'il serait, à l'heure actuelle, prématuré d'en réajuster certains paramètres. Je remettrai le texte de cette réponse à l'interpellatrice.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Monsieur le Municipal Marc ZOLLIKER, j'ai pris acte de vos réponses, sans toutefois partager votre avis et je vous en remercie. Toutefois, je vous ai envoyé mon intervention il y a huit jours et je viens d'entendre sur le champ votre réponse. Alors merci de me faire parvenir le texte, afin que je puisse l'analyser en profondeur.

A la demande de la Présidente, Madame Annie MUMENTHALER déclare qu'elle ne fera pas d'injonction puisque le règlement du Conseil impose qu'elle ne comporte pas d'injonction.

Nous passons maintenant à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Pierre LOTH au nom des Verts.

La Présidente invite Monsieur le Conseiller Pierre LOTH à développer son interpellation. Il peut rester à sa place si il le désire.

Monsieur Pierre LOTH :

Suite aux occupations illégales de locaux vides de ces derniers mois (les squatts), que j'ai entendu qualifier par une lettre du pasteur Parent, dans le Régional du mois de janvier, je cite : *La crise actuelle du logement est absolument dramatique. Il y a des gens véritablement désespérés. Tout le monde en n'est peut être pas, je reçois par exemple régulièrement des appels de l'université dans le cadre de la recherche d'appartements pour les étudiants.* Notre groupe a réfléchi aux problèmes des jeunes en formation à la recherche d'un logement à prix raisonnable. Ceci en considérant le nombre de logements vides à Pully. Beaucoup de logements sont vides à Pully, en attente très longue d'une démolition ou d'une transformation. Nous avons vu que l'ALJF ou l'association pour le Logement des Jeunes en Formation, fonctionnant sur le principe des Conventions de Prêts à Usage (CPU) répondent depuis 25 ans à cette demande avec l'accord écrit des propriétaires concernés et à leur satisfaction. Nous pensons que cette association mérite votre soutien, soit par la mise à disposition d'un local par la commune, ce qui aurait le mérite d'être exemplaire pour les propriétaires privés qui vont être sollicités, soit au moins par un appui bienveillant, au moyen de lettres de recommandation du Syndic et des Municipaux concernés. Je me permets de citer le dernier paragraphe de la lettre de recommandation de Monsieur Daniel Brélaz qui dit : *L'ALJF a toujours fait preuve d'efficacité et a toujours scrupuleusement respecté les engagements pris, en conséquence je ne peux que recommander vivement l'ALJF auprès des services ou des personnes détenteurs d'immeubles momentanément libres.* L'ALJF loge actuellement 150 étudiants, mais il y a évidemment du roulement dans les logements mis à disposition et c'est pour ça qu'ils recherchent à Pully peut-être, des logements vides que l'on pourrait destiner à des étudiants pour un temps déterminé. Je serais content d'entendre la Municipalité sur cette interpellation que l'ALJF a annoncée par une lettre du 11 et une lettre de nous-mêmes qui l'accompagnait et faisait la recommandation le 13 de ce mois.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance, quand elle sera en possession du texte de l'interpellation et de la demande précise de l'interpellation. J'ai envie de dire

quand que sur le fond qu'effectivement la Municipalité... enfin en politique on le sait il y a des actions qui sont bien coordonnées. Heureusement on n'a pas d'interpellation pour chaque courrier que l'on reçoit à la Municipalité dans la semaine. Ça serait un petit peu compliqué à gérer. On a reçu un courrier de cette association qui fait état de ses activités. La Municipalité l'examinera et verra quelle suite elle donnera, et elle en informera le Conseil puisque c'est une interpellation. Voilà où on en est aujourd'hui. La Municipalité examinera encore une fois ce courrier. L'association nous a écrit un courrier tout à fait simple, clair qui décrit ses activités et qui met en annexe des exemples de contrats de confiance, ainsi que des lettres de soutien de Municipalité. Elle développe une activité, en théorie, tout à fait louable. Maintenant, la Municipalité n'a pas du tout statué sur ce qu'elle a l'intention de faire par rapport à cette association. On tiendra informé le Conseil lors de la prochaine séance.

4.13. Divers

Monsieur Gérard MIELI demande la parole :

J'aimerais adresser deux questions à la Municipalité en relation du concours de investisseurs des Boverattes est. La communication du 6 mars 2013, dans le concours d'investisseurs sur les Boverattes mentionne un projet permettant la réalisation de 90 à 100 logements. Le Préavis d'intention 5/2012 prévoit la construction de 150 logements sur le terrain des Boverattes. Ce terrain est qualifié d'immédiatement constructible. Je demande à la Municipalité de bien vouloir éclaircir les points suivants : Pour quelles raisons remarque-t-on une diminution de près d'un tiers du nombre de logements proposés entre le préavis 11/2012 et la description du projet destinée au concours d'investisseurs ? Si la raison de cette diminution est justifiée par la non mise à disposition de la surface Boverattes-ouest, quels sont les éléments qui empêchent d'intégrer ces parcelles dans le projet alors qu'elles étaient qualifiées d'immédiatement constructibles, en septembre 2012 ?

Madame Lydia MASMEJAN demande la parole :

Je remercie Monsieur Gérard MIELI pour ses questions, en précisant qu'elles sont tout à fait pertinentes puisque c'est des questions que j'ai immédiatement posées lorsque j'ai pris connaissance du dossier des Boverattes. D'abord, je me permets peut-être de lier la réponse à vos deux questions, puisqu'elles sont tout à fait conjointes et qu'elles ont un rapport direct l'une avec l'autre, je me permets de répondre aux deux questions simultanément. Vous avez parfaitement raison de relever que dans le préavis d'intention il est prévu de construire 150 logements sur le terrain des Boverattes dont la superficie est déterminée à 24'000 m². Le concours ne porte, effectivement que sur 14'000 m² soit la partie est du terrain des Boverattes. Mais l'option prise par la Municipalité s'explique de la manière suivante : De fait et en réalité, le terme immédiatement constructible doit être nuancé pour une partie du terrain. Parce que le Plan partiel d'affectation (PPA) a bien été voté sur la totalité du terrain soit 24'000 m² et c'est dans ce sens que l'on parle « d'immédiatement constructible ». Toutefois, une partie du terrain (la partie ouest, nord-ouest plus particulièrement) sur laquelle porte aussi le Plan partiel d'affectation voté par le Conseil est en partie occupée par des serres communales qu'il faudrait, pour effectuer les constructions, supprimer. Il y a par ailleurs devant ces serres, au sud-ouest deux parcelles, incluses dans le PPA mais qui n'appartiennent pas à la commune. Soucieuse d'agir vite et dans la mesure des possibilités immédiates, la Municipalité a donc choisi de lancer le concours sur la partie qu'y n'est entachée d'aucune construction et constituant

en elle-même une unité propice à l'élaboration d'un projet. En espérant avoir ainsi répondu à vos questions, je vous remercie et je vous mets volontiers à disposition le plan pour comprendre plus précisément la problématique.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

En fait j'ai deux interventions, mais je vais continuer sur le même thème qui concerne le concours de investisseurs. L'Union Pulliérane aimerait connaître quelle est la composition des membres du jury qui vont désigner le prix lauréat ?

Madame Lydia MASMEJAN demande la parole :

Je peux vous répondre de la manière suivante : ce sera en tout cas la Municipalité dans son entier qui prendra la décision.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

Madame la Municipale, je me pose la question, est-ce que ce ne serait pas judicieux que des membres du Conseil communal puissent faire partie de ce jury ?

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

En fait, le Conseil sera associé, mais c'est vrai de manière un peu plus restreinte pour des questions, non seulement de compétences mais de fonctionnement pratique. Cette première commission qui va analyser les offres d'investisseurs sera composée d'une délégation de la Municipalité, plus le chef de service de la Direction des domaines et deux consultants externes qui ont également travaillé sur l'élaboration du cahier des charges. C'est une appréciation partiellement technique des propositions qui vont être reçues par la Municipalité. Cette commission va faire un premier tri, un premier choix et soumettre un certain nombre de candidatures à la Municipalité. En finalité, comme l'a dit Madame Lydia MASMEJAN, la Municipalité va retenir un candidat, une candidature. Cette candidature elle devra être validée par le Conseil à partir du préavis qui soumettra au Conseil, non la promesse d'octroi d'un droit de superficie, mais également le choix qui a été fait du partenaire. Evidemment on devra donner tous les arguments pertinents pour expliquer ce choix. Mais, on peut imaginer que – dans un cas que la Municipalité ne souhaite pas, parce que évidemment ça aurait de conséquence sur les délais – le Conseil communal souverainement dise, « on est d'accord sur principe du droit de superficie, mais on conteste votre proposition de partenaire ». Auquel cas, probablement, on devrait repartir dans des démarches d'appels d'offres. Personnellement, je pars de l'idée qu'on aura quand même des arguments de nature à convaincre le Conseil, que le choix qui a été fait est le bon choix.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Je reviens sur mes réflexions de tout à l'heure et bien que mon texte ait été fini de rédiger 19h40, c'est pour cas que vous en n'avez pas reçu copie, je vais vous poser la question suivante : quels sont les signaux qui vont être posés aux deux bouts du pont pour éviter, justement, les gros problèmes que créent l'invisibilité. Ce n'est pas l'homme invisible, ce sera une catastrophe. Je suis vraiment stupéfait, je ne suis pas le seul de cet avis. Je ne comprends pas, plus on fait des travaux, c'est pire. Ce n'est pas un couloir de la mort, mais c'est presque.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Je crois que l'on note de la remarque de Monsieur le Conseiller Marcel PASCHE. Je crois que, personne n'est capable de vous dire exactement où sera quel signal

aujourd'hui. Il faut ressortir le projet et qu'est-ce qui serait imaginé. On prend aussi note de la remarque sur l'imperméabilité de ces barrières. Je pense que c'est une question qui sera examinée par la Direction de l'urbanisme avec les mandataires, voir si cette solution doit être changée, modifiée avant de parler des signaux. A ce stade on prend note de cette remarque qui est, le moins que l'on puisse dire, basée sur l'expérience et le vécu. On verra dans quelle mesure, avant de parler des signaux, on peut corriger la situation si elle doit l'être. On tiendra informés, non seulement Monsieur Marcel PASCHE, mais le Conseil communal de la suite qui sera donnée.

Madame Edna CHEVALLEY demande la parole :

J'aimerais vous faire part d'un vœu à l'adresse de la Municipalité. Est-ce que elle pourrait faire une demande aux CFF pour que les quais de la gare de Pully-Nord soient rapidement surélevés. En, effet, maintenant que ce sont le plus souvent les nouveaux trains qui circulent sur cette ligne, l'accès est difficile voire impossible à de nombreuses personnes tant l'espace est important entre les voies et le sol du train. Les mamans avec petits enfants ou poussettes, les personnes âgées ou plus généralement les personnes à mobilité réduite ou des voyageurs avec bagages ne peuvent plus prendre le train sans aide. Que font-elle s'il n'y a personne qui est présent pour les aider, puisque cette gare n'a aucun personnel des CFF ? Si l'on veut encourager l'utilisation des transports publics, il faut y mettre les moyens.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Nous prenons note de la question. Nous prendrons contact avec les responsables des CFF parce que c'est leur domaine de compétence.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Je reviens sur le règlement du concours investisseurs pour l'exploitation et la réalisation de logements et j'ai quatre questions à ce sujet. Mais, au préalable j'aimerais rappeler que notre parti était intervenu lors de la séance de présentation du préavis d'intention sur la politique du logement en présentant diverses observations, nous insistions sur l'aide à la pierre comme moyen généralement retenu et recommandé pour une politique communale du logement. Selon toutes les apparences la Municipalité n'a pas changé de ligne de conduite en retenant une politique de logement au juste prix, assorti d'un système d'aide sociale, le concept n'est pas encore connu, mais qui sera approuvé plus tard par le Conseil. Nous avons par ailleurs, relevé la faiblesse de certaines données statistiques, faiblesses admises par la Municipalité qui s'était engagée à faire procéder par le service cantonal des statistiques des études en vue de mieux cerner la réalité du marché immobilier Pullièran et des besoins de la population. Nos quatre questions sont donc les suivantes : première question, quel est l'état d'avancement des études statistiques complémentaires entreprises ? Et dans quelle mesure les résultats de ces travaux ont été pris en compte pour l'élaboration des documents mis à disposition des investisseurs potentiels ? Deuxième question, le résultat de ces études sera-t-il communiqué aux membres du Conseil, en complément et sans doute sur certains points en correction des données figurant dans le préavis d'intention ? Troisième question, selon le document remis aux investisseurs, le loyer moins initial pour les logements au juste prix, adaptés ou protégés et de CHF 340.00 le m² par an. Ce qui représente un loyer moyen de CHF 20'400.00 pour un logement de 50 m² et CHF 28'900.00 pour un logement de 4,5 pièces qui fait 80 m². Ces chiffres moins sont élevés au regard des données actuellement disponibles sur les loyers pulliérans. Ma question est donc la suivante : sur quelle base la Municipalité s'est-elle fondée pour retenir un loyer moyen initial de CHF 340.00 le

m2 ? Enfin, dernière question, toujours en regard à ce loyer de CHF 340.00 le m2, la Municipalité s'est-t-elle assurée, au près du canton, quelle ne court pas le risque de devoir assumer seule, c'est-à-dire sans l'aide du canton, l'aide sociale rendue indispensable par les loyers envisagés ? Je vous remercie d'une réponse qui peut être immédiate ou reportée plus tard.

Madame Lydia MASMEJAN demande la parole :

Je remercie Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD pour ces questions. Dans la perspective de répondre le plus précisément possible et de manière la plus juste nous allons reporter notre réponse à la séance prochaine. Je peux déjà vous dire que concernant votre dernière question, que nous sommes effectivement et nous nous assurons de cette question, qui est évidemment fondamentale et très importante, il y a un bon suivi sur ce sujet.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Juste deux mots pour vous informer du fait que j'abandonne la casquette de chef de groupe au profit de notre collègue Madame Anne VIREDAZ FERRARI. J'ai eu beaucoup de plaisir à assumer ce rôle et je la remercie d'avoir accepté de prendre le relais.

Madame Lucienne VASSEROT demande la parole :

En réponse à Madame Edna CHEVALLEY, je peux déjà lui répondre que dans le cadre de l'association de Pully-Nord la Rosiaz, nous avons déjà écrit plusieurs fois aux CFF et demandé de rehausser les quais de Pully-Nord principalement. Il y a eu une personne qui a été accidentée, on a écrit à nouveau et à la suite de ce courrier, les CFF ont pu nous répondre qu'il y avait, évidemment, beaucoup de quais à rénover, mais que ponctuellement ils prenaient acte et que le quai de Pully-Nord serait rehaussé d'une façon provisoire, pour que l'on puisse faciliter l'accès aux trains.

Madame Edith CAREY demande la parole :

Maintenant un tout autre sujet. J'aimerais ici simplement et très brièvement remercier publiquement les professeurs de l'école de musique de Pully et leurs élèves pour le magnifique week-end musical des 2 et 3 mars dernier qu'ils nous ont offert. Il a permis à un large public de se rendre compte de la qualité de l'enseignement qui y est donné. Encore une fois, merci à eux tous et félicitations pour leur engagement, leur enthousiasme et leur plaisir évident à jouer et très communicatif.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

Je vais, je crois terminer la séance, encore une fois sur la politique de notre commune concernant les déchets. L'Union Pulliérane est préoccupée par le fait que les effets pour les propriétaires de la réglementation, qui a malheureusement été adoptée en octobre 2012 par notre Conseil, ne sont toujours pas connus. La Municipalité indique que la raison est notamment due au « système de facturation » dont l'entrée en fonction a été retardée jusqu'en décembre 2013. Nous demandons que tous les propriétaires reçoivent au plus vite tous les éléments de décision de taxation. Ceci est impératif pour éviter à la Municipalité ne soit confrontée, lors de la réception des factures en décembre 2013, que de nombreux recours contre cette taxe. En outre, à ce moment-là, il sera également trop tard pour les propriétaires de déterminer la façon de répercuter la quote-part des taxes sur les baux à loyer. Avec bien d'autres conseillers communaux, tous partis confondus, et de nombreux citoyens de Pully, nous regrettons que la précipitation et le manque de concertation nous aient mis dans cette situation que d'autres communes voisines ont su

éviter. Merci de donner suite à notre demande. Monsieur Marc ZOLLIKER, vous n'avez pas besoin de répondre ce soir, mais simplement de donner suite.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je ne vais pas répondre ce soir à cette question. Je considère que vous avez déposé un vœu. Nous répondrons dans la mesure du possible. J'aimerais tout de même souligner, que vous parlez d'un manque de concertation. Je rappelle juste à ce Conseil qu'il y a tout de même 150 communes du canton qui appliquent le système de taxe aux sacs depuis 1^{er} janvier 2013.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente rappelle aux membres de la Commission des pétitions de bien vouloir venir vers elle, afin de constituer la commission et de nommer le président.

Nous arrivons au terme de la séance, il est 23h03. La Présidente clôt les débats en remerciant le Conseil pour son engagement en souhaitant à chacun un bon retour dans son foyer.

La Présidente :

La secrétaire :

Muriel Thalmann

Jacqueline Vallotton